



SAGA SCHIAVO
TERRI A RENDU L'ÂME
HIER MATIN A 10

HYDRO-QUÉBEC
PROFITS RECORDS DE
2,435 MILLIARDS\$ C 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2005

Le pape «va très mal»



La dernière apparition du pape à la fenêtre de ses appartements du Vatican le mercredi 30 mars.

Jean-Paul II victime d'un arrêt cardiaque

■ CITE DU VATICAN (d'après AFP et AP) — Le pape est dans un état critique ce matin après un arrêt cardiaque et une septicémie, a annoncé le porte-parole du Vatican Joaquin Navarro Valls. Jean-Paul II, 84 ans, avait reçu hier soir le sacrement de l'extrême-onction.

L'état de Jean-Paul II est «très grave», a déclaré aujourd'hui le porte-parole du Vatican Joaquin Navarro Valls, qui a précisé que le pape était «conscient, lucide et serein».

Cinq médecins et deux infirmières s'occupent du souverain pontife, a précisé Joaquin Navarro Valls, cité par l'agence APcom, confirmant par

ailleurs que Jean Paul II avait reçu l'extrême-onction hier.

Marco Politi, le journaliste spécialiste du Vatican au quotidien romain *La Repubblica*, a écrit ce matin que le sacrement aurait été administré par l'archevêque polonais Stanislaw Dziwisz, qui est son secrétaire personnel. Dziwisz a donné au pontife le même sacrement le 24 février avant sa trachéotomie à l'hôpital Gemelli, déclare le quotidien.

Le pape «va mal, très mal», avaient déclaré hier soir des médecins appelés à son chevet cités par l'agence Ansa. Selon la chaîne d'informations en continu Sky Italia, l'état de santé du pape demeure «préoccupant» et «les prochaines 24 heures seront déterminantes».

Voir JEAN-PAUL II en A 2 >

Plus d'information Pages A 2 et A 3



Un peu partout dans le monde, comme ici à la cathédrale de Mexico, des fidèles catholiques ont uni leur prières pour le pape Jean-Paul II.



La loi 101 passe le test suprême

Pas d'école publique anglaise pour les enfants francophones

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

■ Les parents francophones du Québec ayant peu ou pas étudié dans la langue de Shakespeare doivent faire une croix sur l'école publique anglaise pour leurs enfants, a tranché hier le plus haut tribunal du pays. Ayant gravi jusqu'au dernier les échelons judiciaires du pays, huit familles québécoises qui réclamaient ce droit ont donc essuyé un nouveau refus. Elles ne baissent pas les bras pour autant, leur avocat, Brent Tyler, ayant aussitôt reçu d'eux le mandat de poursuivre leur combat devant le Tribunal des droits de la personne.

Pour le gouvernement du Québec, la décision est reçue avec un vif soupir de soulagement, puisqu'un jugement contraire aurait forcé la révision de la loi 101 et replongé la province dans une autre bataille linguistique. «La

Cour suprême a confirmé la validité de nos lois linguistiques et des valeurs qu'elles défendent. Il n'y aura donc aucun changement législatif, aucune virgule ne sera changée à la loi 101», a commenté hier le ministre Benoît Pelletier, en remplacement de sa collègue Line Beauchamp.

Concrètement, la Cour suprême donne raison au Québec de limiter, depuis l'adoption de la loi 101 en 1977, l'école publique anglaise aux enfants de parents ayant fréquenté, en «majeure partie», l'école anglaise ou, dans le cas des immigrants, aux enfants dont

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Quelle sera la portée de la décision de la Cour suprême pour la survie du français ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

un frère ou une sœur ont reçu la plus grande part de leur éducation en anglais, excluant les écoles totalement privées.

Les juges ont toutefois apporté un

Voir SUPRÊME en A 8 >

Plus d'information Pages A 8 et A 13

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Loteries	A 2
Bandes dessinées	B 7	Météo	S 16
Bourses	C 4		
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueur		Mots croisés	B 7
Alain Dubuc	A 12		
Décès	C 6	Petites annonces	S 12
Horoscope	B 7	Télévision	B 4

MÉTÉO

Max. 7, min. -1
Pluie ou neige en matinée, averses en après-midi. Détails page S16.

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci: 64,1 cm L'an dernier: 41,4 cm
Cet hiver: 255,5 cm L'hiver dernier: 282,4 cm

QUÉBEC,
10^{ÈME} ANNÉE, N° 92
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES

27657 00075

ACTUALITÉS

DÉTÉRIORATION DE LA SANTÉ DU PAPE

Larmes et prières sur la place Saint-Pierre

Les fidèles ont afflué dès l'annonce de l'aggravation de l'état de santé de Jean-Paul II

■ (D'après AFP et AP) — Une foule de quelques centaines de fidèles, de Romains et de curieux se sont réunis spontanément hier soir place Saint-Pierre dès qu'ils ont appris par la télévision que les conditions de santé du pape s'étaient aggravées.

Deux hommes du quartier, Antonio, 38 ans, et Luigi, 33, tous deux employés, ont déclaré à l'AFP : « Nous sommes venus parce que la télévision a dit que c'était grave. »

« Le pape Jean-Paul II est une personnalité très forte et c'est pour cela que nous sommes là, pas tant comme catholiques, mais plus par respect pour ce qu'il a été », ont-ils ajouté.

Un cercle de huit jeunes récite des prières sur la place tandis qu'une jeune femme est en larmes au téléphone.

« Je fêtais mon anniversaire avec des amis qui sont journalistes et leurs téléphones se sont mis à sonner. J'ai compris que c'était grave et je suis venue aussitôt », explique Jennifer Cole, originaire de Los Angeles.

SÉCURITÉ

Les gyrophares des voitures de police illuminent l'avant de l'esplanade de la basilique, protégée par des barrières de sécurité.

La foule des fidèles et des curieux est maintenue au-delà de ces barrières et personne n'est autorisé à pénétrer sur la place elle-même, encerclée par les colonnades. De nombreux policiers en uniforme et en civil sont présents.

« Le pape est une personnalité très forte et c'est pour cela que nous sommes là, pas tant comme catholiques, mais plus par respect pour ce qu'il a été »

Le ministre italien de l'Agriculture, Gianni Alemanno, est même venu quelques minutes sur la place Saint-Pierre, accompagné de quelques personnes, après avoir appris que l'état de santé du pape s'était aggravé alors qu'il participait à une émission politique à la télévision. « Nous espérons que tout va aller bien », a déclaré le ministre, qui est resté un quart d'heure sur la place, précisant qu'il n'avait pas plus d'informations que les journalistes.

Alemanno avait été rendre visite au souverain pontife à l'hôpital Gemelli, lors de sa première hospitalisation du 1^{er} au 10 février.

La place s'est vidée progressivement après les informations diffusées par Radio Vatican sur la stabilisation de l'état de santé de Jean-Paul II et, peu après 3 h du matin, seules quelques personnes demeuraient encore sur place, en compagnie de journalistes, d'équipes de télévision et de membres des forces de l'ordre. Une dizaine de voitures de police étaient encore en faction, mais elles avaient éteint leurs gyrophares. Mais dès la matinée, aujourd'hui (heure de Rome), les fidèles avaient commencé à se masser de nouveau sur la place. La circulation sur la place Saint-Pierre est interdite jusqu'à nouvel ordre.

JUSQU'À NEW YORK

À New York, par ailleurs, des catholiques américains se sont rassemblés hier soir dans la cathédrale Saint-Patrick pour prier pour le pape Jean-Paul II agonisant.

Joseph Zwilling, porte-parole de l'archidiocèse de New York, a indiqué que de nombreux fidèles avaient convergé vers la cathédrale à mesure que les nouvelles de la santé du pape se faisaient alarmantes. « Les gens viennent ici pour prier, allumer un cierge et passer un moment », a-t-il dit.

Le cardinal Edward Egan, primat de New York, devrait consacrer ses prières au pape lors de la messe prévue hier soir. Comme la quasi-totalité des cardinaux du sacré collège, M^{re} Egan a été promu cardinal par le pape Jean-Paul II.



Des religieuses priaient hier devant le Vatican.

JEAN-PAUL II

Suite de la Une

L'administration de l'extrême-onction n'a pas été confirmée ni démentie par le Vatican. Elle avait déjà été administrée à Jean-Paul II lorsqu'il lutta contre la mort après l'attentat du 13 mai 1981.

Jean-Paul II, 84 ans, a été victime d'une forte fièvre due à une infection urinaire, selon son porte-parole, Joaquín Navarro Valls. Il a été immédiatement pris en charge par l'équipe médicale qui le veille jour et nuit depuis son retour au Vatican, le 13 mars, après sa deuxième hospitalisation de l'année et la trachéotomie pour l'aider à respirer.

Cette infection est dramatique pour un malade du Parkinson comme le pape, qui est en outre très affaibli. Elle est la conséquence des problèmes de déglutition éprouvés par Jean-Paul II qui ont entraîné une déshydratation et provoqué probablement une cystite, a commenté ce matin (heure de Rome) le neurologue italien Stefano Ruggieri dans le *Corriere della Sera*.

Une nouvelle hospitalisation a été écartée pour le moment en raison de la faiblesse de Jean-Paul II. Tout est néanmoins prêt pour une admission d'urgence à la polyclinique Gemelli. Mais selon le vaticaniste du quotidien italien *La Repubblica*, Jean-Paul II a demandé à ne plus être hospitalisé et a exigé comme dernière volonté « de mourir dignement en souverain pontife dans sa chambre au Vatican devant la place Saint-Pierre ».

Certains médecins restaient plus réservés, cependant, étant donné l'état de santé général du Saint-Père. Selon le Dr Zab Mosenifar, des soins intensifs du Centre médical Cedars-Sinai

de Los Angeles, le corps du pape est rendu à un point mort et habituellement, la condition des gens dans cet état « va en se dégradant ».

Le pape Paul VI est mort en 1978 à l'âge de 81 ans des suites d'une infection urinaire, rappelle ce matin le *Corriere della Sera*.

PRÉPARER

L'Église catholique a commencé à préparer les fidèles à sa disparition, et invite un peu partout dans le monde à « prier pour le pape, qui vit le dernier moment de sa vie ».

Les cardinaux ne sont pas informés de l'évolution de la santé du pape. « Si les sources pontificales donnent ces nouvelles, cela veut dire qu'elles ont très peur et qu'elles veulent peut-être nous préparer au pire », a commenté ce matin au quotidien *La Repubblica* le cardinal Achille Silvestrini, ancien préfet de la Congrégation pour les Églises orientales.

Le Vatican avait admis mercredi que la convalescence de Jean-Paul II était « lente » et annoncé la pose d'une sonde naso-gastrique pour « améliorer l'apport calorique et favoriser une bonne récupération de ses forces ».

L'entourage du pape est « très inquiet quant à ses capacités de récupération », avait-elle ajouté.

Jean-Paul II avait été contraint de déléguer à des cardinaux la présidence

EN BREF

MEXIQUE

Annonce prématurée

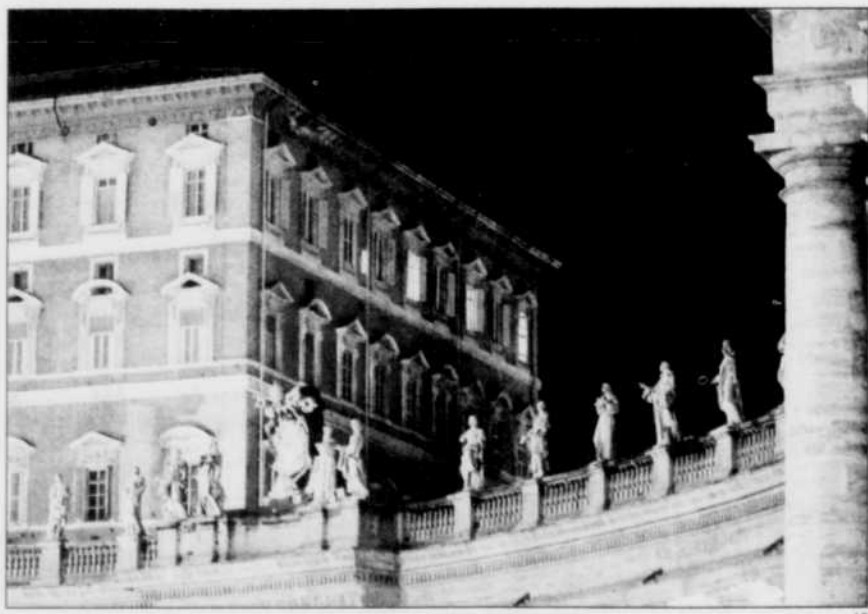
■ PARIS — Le Sénat mexicain a observé une minute de silence, hier vers 16 h, après une information erronée sur la mort du souverain pontife, le président du Sénat Diego Fernandez de Cevallos ayant reçu une information erronée selon laquelle Jean-Paul II était mort. « Le Sénat mexicain exprime au monde sa peine, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence », a déclaré de Cevallos. Après la minute de silence, un collaborateur est venu l'informer de son erreur et le président du Sénat s'est excusé. De son côté, la Conférence épiscopale mexicaine a assuré dans un communiqué que « le pape s'approche de la fin de sa vie ». « Le pape voyageur (...) est sur le point d'entreprendre le voyage le plus important de son pontificat, le voyage vers la maison du Père. » AFP

Ouellet attend

■ Conscient de la gravité de l'état de santé du pape Jean-Paul II, le cardinal Marc Ouellet attendra cependant l'annonce du décès du souverain pontife avant de partir pour Rome, où il participera au conclave. « Il ne parlera pas aux journalistes d'ici là, mais il va s'adresser sûrement à eux, lors d'une conférence de presse, avant son départ », a fait savoir la directrice des communications pour le diocèse de Québec, Geneviève Lebel. Claude Vaillancourt

La presse italienne dramatise

■ ROME — Les éditions de ce matin de la presse ont dramatisé l'annonce de la dégradation de la santé de Jean-Paul II. « L'agonie du pape », titre *La Repubblica* (gauche) avec une photo de Jean-Paul II grimaçant de douleur. Le quotidien précise que le pape a reçu l'extrême-onction et que « l'heure est à l'angoisse au Vatican ». « Le pape est en fin de vie », annonce pour sa part *Il Giornale* (droite), précisant lui aussi que « selon certaines sources, il a déjà reçu l'extrême-onction ». « Le pape n'y arrive pas », titre tout aussi pessimiste *Liberio* (droite). « Le pape, dans un état très grave, reçoit l'extrême-onction », annonce *l'Unità* (communiste). « Le pape est dans un état grave, nuit d'angoisse », écrit le *Corriere della Sera* (indépendant). « Le pape de plus en plus mal », annonce *La Stampa*, le quotidien du groupe Fiat, précisant « il a reçu l'extrême-onction ». « La longue nuit », commente *Il Tempo* (indépendant) avec une photographie terrible de Jean-Paul II comme couché dans un cercueil. AFP



Les lumières de l'appartement du pape sont restées allumées jusqu'à 23 h 30, hier, alors que le médecin personnel de Jean-Paul II, Renato Buzzonetti, et le Dr Rodolfo Proietti, chef du service des urgences de l'hôpital Gemelli, étaient à son chevet.

de toutes les célébrations pascales. Il est apparu à la fenêtre de son bureau pendant une quinzaine de minutes dimanche, après la messe de Pâques, mais malgré ses efforts, il n'a pas pu prononcer la bénédiction *urbi et orbi*.

DISPOSITIONS

Si le pape vient à mourir, des services funèbres seront célébrés pendant neuf jours et il sera inhumé entre le quatrième et le sixième jour suivant son décès, selon les dispositions qu'il a édictées dans sa Constitution apostolique de 1996.

Le document, très précis, édicte les procédures et les interdits après le décès du pape pour ses funérailles et l'élection de son successeur.

Sa mort doit être constatée officiellement par le prélat chargé de la fonction de camerlingue et annoncée au peuple romain par le cardinal vicaire de Rome.

Les cardinaux devront ensuite « fixer le jour, l'heure et de quelle façon le corps du pontife défunt sera porté dans la basilique vaticane pour être exposé à l'hommage des fidèles ».

Son inhumation aura lieu en la basilique Saint-Pierre, sauf en cas de dispositions testamentaires contraires.

Selon certains de ses compatriotes, Jean-Paul II aurait souhaité pouvoir être inhumé en Pologne dans le tombeau de famille à Wadowice, près de Cracovie. La question sera tranchée si le pape a laissé un testament.

DÉTÉRIORATION DE LA SANTÉ DU PAPE

Des images qui divisent



Le pape Jean-Paul II souffrait tellement, dimanche dernier, qu'il n'a pu prononcer le traditionnel message de Pâques, *urbi et orbi*. Pour certains spécialistes catholiques, le pape met ainsi en pratique un « évangile de la souffrance » et « donne un signe en contradiction avec la société de l'apparence ». Mais pour d'autres théologiens, il s'agit plutôt d'un « show de la souffrance », qui met au second plan le Christ et le projet de Dieu.

L'Église catholique partagée sur la médiatisation de la souffrance de Jean-Paul II

MARTINE NOUAÏLE
Agence France-Presse

■ ROME — Le calvaire public de Jean-Paul II divise l'Église catholique, car si certains saluent la volonté du pape de témoigner jusqu'au bout des valeurs chrétiennes, d'autres dénoncent « la souffrance transformée en spectacle ».

Le débat, auquel les hauts prélats de la Curie s'abstiennent pour l'instant de participer, a pris de l'ampleur hier, à l'annonce d'une autre détérioration de l'état de santé du souverain pontife et au lendemain d'une nouvelle étape franchie par le pape dans son chemin de croix personnel : le passage à l'alimentation par sonde nasogastrique.

Jean-Paul II, amaigri, incapable de parler et prisonnier de sa douleur, a tenu à se montrer encore une fois aux fidèles mercredi, juste avant la pose de la sonde. « On fait de la maladie du pape un spectacle », a dénoncé le père Vincenzo Marras, directeur de *Jésus*, la revue de la congrégation de Saint-Paul. « Jean-Paul II témoigne ainsi du sens de sa mission », a rétorqué le père Antonio Sciortino, directeur de la revue grand public *Famiglia cristiana* (Famille chrétienne).

La « course folle à la médiatisation » se retourne contre l'Église

Le grand quotidien *La Stampa* a publié face à face, hier, le point de vue opposé des deux intellectuels chrétiens.

Pour le directeur de *Famiglia cristiana*, Jean-Paul II met en pratique un « évangile de la souffrance », il « témoigne ainsi du sens de sa mission et donne un signe en contradiction avec la société de l'apparence ». « Sa voix faible couvre le bruit assourdissant de la postmodernité » et « on ne peut imaginer que quelqu'un lui impose ce qu'il doit faire », ajoute Antonio Sciortino.

Mais le père Marras n'hésite pas à parler de « show de la souffrance » et pointe un risque théologique : « À tout focaliser sur le "calvaire" de Jean-Paul II, on perd de vue, on met au second plan le Christ et le projet de Dieu. » Mais « c'est le Christ qui sauve, pas le souverain pontife », souligne-t-il.

Des fidèles venus mercredi place Saint-Pierre confiaient témoigner la même gêne : « Il ne peut plus poursuivre sa mission. Le pape devrait être la tête de l'Église, mais il en est venu à symboliser sa maladie », estimait Quintein Masure, une catholique belge.

« La médiatisation a outrancé de la "longue agonie" du pape a aujourd'hui un effet boomerang », relevait mardi le journal français *Le Monde*. La « course folle à la médiatisation » qui a caractérisé le pontificat de Jean-Paul II se retourne contre l'Église, « les caméras restées braquées sur Rome ont occulté toutes les célébrations et pèlerinages de la semaine sainte partout dans le monde ».

Certains vaticanistes supputaient que le pape, qui a perdu 19 kg depuis sa trachéotomie le 24 février, et qui est désormais équipé d'une sonde dans le nez, pourrait espacer ses apparitions.

PAS DE DÉMISSION

Mais Jean-Paul II exercera sa fonction jusqu'au bout et ne se démettra pas, quelle que soit l'évolution de sa maladie, a affirmé hier un biographe du pape, en laissant entendre qu'il était mandaté pour transmettre ce message.

Dans une tribune publiée par le *Corriere della Sera*, Vittorio Messori écrit que le pape « ne mettra fin à son mandat que lorsqu'il sera appelé à rendre des comptes à celui dont il est le vicaire sur terre », c'est-à-dire Dieu.

Messori avait été choisi comme canal en 2002 pour faire taire les voix sur un éventuel renoncement de Jean-Paul II. « Nous pouvons aujourd'hui confirmer avec la même crédibilité qu'il y a trois ans : quoi qu'il arrive, quelle que soit l'évolution de la maladie dont il souffre (...) il ne se démettra pas. »

► La détérioration de la santé du pape depuis février

Voici la chronologie des événements depuis la première hospitalisation du pape, début février :



■ **MARDI 1^{er} FÉVRIER** Jean-Paul II, 84 ans, est admis d'urgence dans la soirée à la polyclinique catholique Gemelli de Rome. « Le pape souffre d'une laryngo-trachéite aiguë et de crises de laryngospasmes, dus à une complication de sa grippe », explique dans la nuit le porte-parole du Vatican, Joaquín Navarro-Valls.

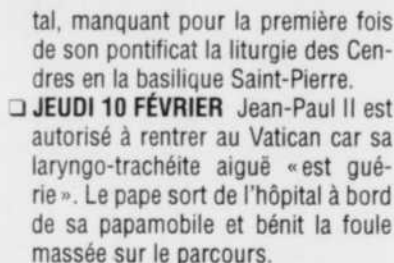
■ **MERCREDI 2 FÉVRIER** « Il n'y a pas de raison de s'alarmer », affirme le Vatican après avoir été contraint de démentir plusieurs informations annonçant Jean-Paul II en salle de réanimation et ayant subi une trachéotomie.



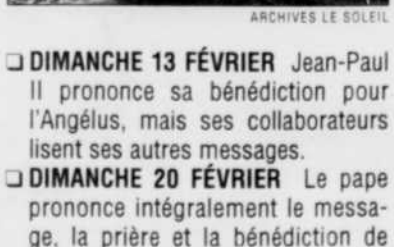
■ **DIMANCHE 6 FÉVRIER** À midi, le pape se montre à la fenêtre de son appartement pour l'Angelus. Il tente de prononcer sa bénédiction, mais dès les premiers mots, sa voix s'étrangle. Le Vatican dément qu'il ait été assisté par un enregistrement.

■ **LUNDI 7 FÉVRIER** Le cardinal secrétaire d'État Angelo Sodano, numéro deux du Vatican, accepte d'évoquer le sujet de la démission, déclarant que cette décision doit être « laissée à la conscience du pape ».

■ **MERCREDI 9 FÉVRIER** Le pape célèbre le mercredi des Cendres, début du carême, dans sa chambre d'hôpital, manquant pour la première fois de son pontificat la liturgie des Cendres en la basilique Saint-Pierre.



■ **JEUDI 10 FÉVRIER** Jean-Paul II est autorisé à rentrer au Vatican car sa laryngo-trachéite aiguë « est guérie ». Le pape sort de l'hôpital à bord de sa papamobile et bénit la foule massée sur le parcours.



■ **DIMANCHE 13 FÉVRIER** Jean-Paul II prononce sa bénédiction pour l'Angelus, mais ses collaborateurs lisent ses autres messages.

■ **DIMANCHE 20 FÉVRIER** Le pape prononce intégralement le message, la prière et la bénédiction de l'Angelus.

■ **MERCREDI 23 FÉVRIER** Jean-Paul II renonce à tenir son audience générale hebdomadaire place Saint-Pierre. Il s'adresse aux pèlerins au moyen d'une liaison vidéo, parlant d'une voix rauque et cherchant son souffle avec difficulté.

■ **JEUDI 24 FÉVRIER** Jean-Paul II est de nouveau hospitalisé dans la matinée à l'hôpital Gemelli. Il subit une trachéotomie pour l'aider à respirer. L'intervention rend le pape provisoirement muet.

■ **DIMANCHE 27 FÉVRIER** Contre toute attente, le pape se montre pendant deux minutes à la fenêtre de son hôpital pour bénir la foule.

■ **MARDI 1^{er} MARS** « Le Saint-Père a parlé avec moi en allemand et en italien », annonce le cardinal allemand Joseph Ratzinger.

■ **DIMANCHE 6 MARS** Le pape apparaît une nouvelle fois depuis sa fenêtre du Gemelli pour saluer et bénir les fidèles, mais sans parler.

■ **MERCREDI 9 MARS** Jean-Paul II se montre de manière impromptue à sa fenêtre et bénit les fidèles rassemblés dans la cour de l'hôpital pour l'audience générale du mercredi.

■ **VENDREDI 11 MARS** La télévision vaticane diffuse une vidéo où on voit et on entend le pape prononcer quelques mots, pour la première fois depuis sa trachéotomie.

■ **DIMANCHE 13 MARS** Lors de l'Angelus, Jean-Paul II s'adresse directement aux fidèles par le truchement d'un micro et prononce ses premiers mots en public depuis le 24 février. Peu après, le Vatican annonce sa sortie de l'hôpital.



■ **MERCREDI 16 MARS** L'audience générale du mercredi est annulée, mais le pape se montre brièvement à la fenêtre de ses appartements.

■ **DIMANCHE 20 MARS** Dimanche des Rameaux : début des célébrations de la semaine pascale, temps fort de la liturgie catholique. Pour la première fois de son pontificat, Jean-Paul II ne préside pas la messe. Il se montre à sa fenêtre, mais ne prononce pas un mot malgré l'attente des quelque 50 000 personnes rassemblées. Il déléguera à des cardinaux la présidence de toutes les célébrations de la Semaine sainte.

■ **LUNDI 21 MARS** Le pape éprouve des mauxaises, selon des sources vaticanes. Il se nourrit peu, ce qui entraîne de l'anémie.

■ **MERCREDI 23 MARS** Jean-Paul II se montre à la fenêtre de ses appartements pontificaux. Son apparition est à nouveau silencieuse.

■ **VENDREDI 25 MARS** Le pape ne



peut participer au traditionnel chemin de croix. Il apparaît cependant aux fidèles suivant la cérémonie et aux téléspectateurs grâce à une liaison vidéo. Mais il est filmé de dos, ce qui accroît l'inquiétude sur son état.

■ **DIMANCHE 27 MARS** Lors d'une scène poignante, Jean-Paul II ne parvient pas malgré ses efforts à prononcer la bénédiction *urbi et orbi* (à la ville et au monde).

■ **LUNDI 28 MARS** Contrairement à son habitude, Jean-Paul II ne fait pas d'apparition à sa fenêtre le lundi de Pâques.

■ **MARDI 29 MARS** Des informations font état de la possibilité d'une nouvelle hospitalisation du pape.



■ **MERCREDI 30 MARS** Jean-Paul II apparaît pendant quatre minutes à sa fenêtre. Il tente une nouvelle fois de dire quelques mots mais n'y parvient pas. Un porte-parole du Vatican reconnaît que sa convalescence est « lente » et annonce qu'il a commencé à être alimenté par une sonde nasale afin de « favoriser la récupération de ses forces ».

■ **JEUDI 31 MARS** Le Vatican annonce que son état s'est brusquement aggravé à cause d'une infection urinaire. « Il va très mal » confient les médecins.

C'ÉTAIT HIER

2003 — Air Canada se place sous la protection de la Loi sur les faillites, alors qu'elle croule sous 13 milliards \$ de dettes.

2002 — Des blindés et bulldozers israéliens pénètrent dans des villes palestiniennes et arrivent devant Bethléem.

1999 — Dans le Grand Nord, le Nunavut devient autonome, avec Iqaluit pour capitale.

1998 — Au Stade olympique, à Montréal, un comédien de *La fin du monde est à 7 h* entarte le clown de McDonald's; TQS refusera de diffuser le gag, pour ne pas froisser cet annonceur.

1988 — Cessez-le-feu entre le gouvernement et les rebelles, au Nicaragua.

1987 — Le quotidien *Le Matin*, de Montréal, ferme après avoir publié 38 numéros.

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

FEU FOLLET



Porté par un premier CD, sorti en septembre, le groupe montréalais The Arcade Fire est parti en orbite depuis la parution d'un article du *Rolling Stone* qui l'a sacré « groupe indépendant le plus hot du moment ». Il est en nomination pour le Juno de l'album alternatif de l'année, attribué demain.

Dans le cahier Arts w.-e.

LA LÉGENDE DE JIMMY



Ce n'est pas un documentaire. Ni tout à fait une fiction. Simon Sauvé n'aime pas l'appellation docufiction. Mais il ne désapprouve pas lorsqu'on lui suggère « chronique d'un paumé ». Présenté demain au Festival de cinéma des 3 Amériques, *Jimmywork* est en effet le portrait étonnant d'un paumé.

Dans le cahier Cinéma

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

**VOUS ÊTES
PEUT-ÊTRE
MILLIONNAIRE!**

18 ans+ www.loto-quebec.com

* À la loterie

**Salon des
véhicules
récréatifs
2005**

Présenté par
**BANQUE
LAURENTIENNE**

**Québec
Du 31 mars au 3 avril 2005
Au Centre de foires de Québec**

PRIX D'ENTRÉE
(toutes taxes incluses)

Adultes : 9 \$
Étudiants et 65 ans et plus* : 7 \$
6 à 12 ans : 3 \$
0 à 5 ans : Gratuit

* avec carte

HEURES D'OUVERTURE

Jeu 31 mars de 11 à 21 h
Ven 1^{er} avril de 11 à 22 h
Sam 2 avril de 10 à 22 h
Dim 3 avril de 10 à 17 h

Pour information : www.salonvr.com

ACVRO

**Assistez à une de
nos conférences!**

JEUDI 31 MARS

13 h 00 L'École FQCC : Pour devenir un caravancier averti
14 h 00 Voyager et camper
16 h 00 Communications mobiles : satellite, ondes radios, réseau Wifi
18 h 00 Capacité de traction des VR
19 h 00 L'entretien de votre VR

VENREDI 1^{er} AVRIL

11 h 30 Capacité de traction des VR
13 h 00 L'École FQCC : Pour devenir un caravancier averti
15 h 00 Voyager et camper
17 h 00 L'entretien de votre VR
19 h 00 Communications mobiles : satellite, ondes radios, réseau Wifi

SAMEDI 2 AVRIL

11 h 30 Communications mobiles : satellite, ondes radios, réseau Wifi
13 h 00 Voyager et camper
15 h 00 L'École FQCC : Pour devenir un caravancier averti
17 h 00 L'entretien de votre VR
19 h 00 Capacité de traction des VR

DIMANCHE 3 AVRIL

10 h 30 Capacité de traction des VR
11 h 30 L'entretien de votre VR
13 h 00 Communications mobiles : satellite, ondes radios, réseau Wifi
14 h 00 Voyager et camper
15 h 30 L'École FQCC : Pour devenir un caravancier averti

EN PRIMEUR!

Le nouveau **Guide du VR au Québec**
sera remis **gratuitement** à chaque visiteur.
Indispensable pour bien choisir son VR!

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du 2005-03-30		Tirage du 2005-03-31	
6/6	1 8 874 042,00 \$	6/6	1 000 000,00 \$
5/6	64 828,70 \$	5/6	50 000,00 \$
4/6	226 184,80 \$	4/6	500,00 \$
3/6	10 244 49,50 \$	3/6	50,00 \$
2/6	174 118 10,00 \$	2/6	5,00 \$
Complémentaire : (41)		Complémentaire : (40)	
Ventes totales : 16 689 622 \$		Ventes totales : 476 539,00 \$	
Revenu net : 4 000 000 \$		Revenu net : 476 539,00 \$	

LOTO QUÉBEC		Résultats	
Tirage du 2005-03-31		Tirage du 2005-03-31	
6/6	1 000 000 \$	6/6	1 000 000 \$
5/6	50 000 \$	5/6	50 000 \$
4/6	500 \$	4/6	500 \$
3/6	50 \$	3/6	50 \$
2/6	5 \$	2/6	5 \$
Complémentaire : (40)		Complémentaire : (40)	
Ventes totales : 476 539,00 \$		Ventes totales : 476 539,00 \$	
Revenu net : 476 539,00 \$		Revenu net : 476 539,00 \$	

Profitez de l'été pour recycler votre fourrure!

et gagnez une des 4 Grandes Tournées Gastronomiques

Un rendez-vous avec huit des meilleures tables de Québec!

4 GAGNANTS
se verront attribuer une tournée gastronomique comprenant 8 repas pour 2 personnes. (valeur de 1000 \$ chacune)

Règlements et coupons de participation disponibles en magasin.

Le Bistango
Le Café de la Paix
La Closerie
Le Continental

L'Échaudé
Le Largo
La Fenouillière
Le Saint Amour

ENTREPOSAGE
Votre fourrure au frais pour l'été dans notre voûte à température contrôlée.

Modèles exclusifs et personnalisés

laliberté

595, Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8 (418) 525-4841 1 heure de stationnement gratuit (achat requis) - Cinéplex Odéon - Bibliothèque Gabrielle-Roy - Place Jean Lesage - Place Cartier - Parcomètre (1 heure)



En plus de l'escouade anti-émeute, deux maîtres-chiens, dont les bêtes hurlaient à gorge déployée après les manifestants, et des policiers de la Sûreté du Québec ont également été mis à contribution.

OCCUPATION DES LOCAUX DU PARTI LIBÉRAL

Vaste déploiement policier pour déloger 14 manifestants

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ La police de Québec a déployé l'artillerie lourde pour déloger les 14 manifestants pacifiques qui ont occupé les locaux de la permanence du Parti libéral pendant plus de cinq heures, hier.

Il était environ 9 h lorsque les étudiants sont entrés au 1535, chemin Sainte-Foy. « On est passé par le restaurant Subway, on a sonné, et quelqu'un nous a ouvert la porte », a raconté Sébastien Robert, qui a également participé à l'occupation des bureaux de la Direction de l'aide financière aux étudiants, la semaine dernière.

« Ça a été aussi facile d'entrer au Parti libéral qu'au Complexe G », a ajouté l'étudiant en relations industrielles de l'Université Laval. Les revendications ? Que le gouvernement abolisse la réforme de l'aide financière aux études, qu'il réinvestisse les fameux 103 millions \$ qui ont été coupés dans ce programme et qu'il se positionne contre la décentralisation des cégeps. Ou qu'il démissionne, purement et simplement.

À l'extérieur, les appuis étaient nombreux. Outre les dizaines d'étudiants qui sont demeurés devant l'édifice pendant toute la durée de l'occupation, plusieurs automobilistes, camionneurs, livreurs et chauffeurs du RTC qui roulaient sur le chemin Sainte-Foy ont signifié leur approbation en jouant du klaxon. En début d'après-midi, une centaine d'autres étudiants sont arrivés en renfort, obligeant les policiers à détourner la circulation.

La police de Québec a mis de longues heures à planifier l'expulsion des manifestants. Aux environs de 13 h, la spectaculaire escouade anti-émeute s'est pointée avec ses matraques et ses masques à gaz, à la grande surprise des manifestants, qui ne s'attendaient pas à tant de considération. « Wow ! Une chance que vous êtes là ! Si des bandits arrivent, on va être bien protégés ! » a lancé l'un d'eux aux policiers.

Deux maîtres-chiens, dont les bêtes hurlaient à gorge déployée après les manifestants, et des policiers de la Sûreté du Québec ont également été mis à contribution. Selon l'agent Jean Minguy, porte-parole de la police de Québec, une soixantaine de policiers auraient participé à l'opération.

La stratégie policière : défoncer un mur pour déloger les occupants. Un travailleur de la construction est donc entré dans l'édifice avec sa scie et a découpé une large ouverture dans le Placoplatre.

Les 14 occupants sont finalement sortis un à un après avoir signé une promesse de comparaître sous une accusation de voies de fait. « Quand tu brimes quelqu'un de l'usage de son bien, de son lieu, c'est comme si tu utilisais la force, donc ça devient des voies de fait », a expliqué le porte-parole de la police de Québec.

« Ce n'est pas grave, cette accusation-là n'avait pas tenu la route lorsqu'il y avait eu une occupation au Cégep du Vieux-Montréal, en mars 2002 », a laissé tomber Sébastien Robert, dont la comparution est prévue pour le 30 juin prochain. « On l'a signée (la promesse de comparaître) pour ne pas avoir de troubles et rester pacifiques », a expliqué une autre manifestante, Julie La Rochelle Audet.

La promesse de comparaître des 14 étudiants est assortie de trois conditions : garder la paix et avoir une bonne conduite, ne pas se trouver à moins de 300 mètres du siège social du Parti libéral et ne pas participer à une manifestation, à moins qu'elle soit pacifique. « On a atteint notre objectif. Ça s'est déroulé de façon pacifique, et on est resté cinq heures et demie en dedans, ce qui est un record ! » a rigolé Sébastien Robert.

Une fois les occupants expulsés et les manifestants dispersés, l'anti-émeute est repartie, au pas de soldat. Il était environ 15 h.

TROISIÈME FOIS

C'est la troisième fois depuis le 25 février que des manifestants s'introduisent dans les locaux du siège social du Parti libéral à Québec. Le responsable des communications à la permanence du parti, Nicolas Rochette, a préféré ne pas commenter les mesures de sécurité. « Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas eu de vandalisme à l'intérieur. Les manifestants ont décidé d'occuper une partie des bureaux, et nous, on était dans un autre local. Tout s'est déroulé dans le calme, et les policiers ont fait leur travail. »

Selon M. Rochette, une dizaine d'employés se trouvaient dans les locaux du Parti libéral lorsque les manifestants sont arrivés. « Il y en a seulement trois (employés) qui sont restés pendant presque toute la durée de l'occupation, dont moi. On a quitté quand les policiers nous l'ont demandé. »



La stratégie policière : défoncer un mur pour déloger les occupants.

Zahra Kazemi a été sauvagement battue, torturée et violée, confirme un médecin iranien

Le gouvernement canadien s'engage à ce que justice soit rendue dans cette affaire

OTTAWA (PC) — Sa position renforcée par le témoignage du médecin iranien qui a examiné la photo-journaliste Zahra Kazemi à son arrivée dans un hôpital, le gouvernement canadien s'est engagé, hier, à poursuivre ses démarches pour s'assurer que justice soit rendue et que l'Iran punisse les responsables de la mort de la Canadienne.

Le médecin Shahram Aazam a livré un troublant récit qui confirme la position que défend Ottawa : la photo-journaliste a été sauvagement battue, torturée et violée, ce qui a causé sa mort. Cette version contredit celle de l'Iran qui soutient que le décès de M^{me} Kazemi était dû à une chute causée par un évanouissement à la suite de la grève de la faim de la prisonnière.

« Immédiatement, on pense non seulement à M^{me} et à toute l'expérience horrible qui a mené à sa mort, mais à son fils », a déclaré le premier ministre Paul Martin, lors d'un point de presse à Whistler, en Colombie-Britannique, s'engageant du même coup à « prendre les mesures nécessaires ».

« La famille veut des réponses, les Canadiens veulent des réponses, et nous allons poursuivre cette cause jusqu'à ce que justice soit rendue », a déclaré pour sa part le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, lors d'une conférence de presse à Toronto.

Zahra Kazemi a été arrêtée le 23 juin 2003 lorsqu'elle tentait de photographier des manifestants devant la prison Evin, à Téhéran. Emprisonnée à cet endroit, elle a été battue, torturée et violée avant d'être amenée le 27 juin à l'hôpital, inconsciente. C'est là que le Dr Aazam l'examina et constatera les sévices qu'on lui a fait subir. Le 10 juillet, les autorités iraniennes la déclarent morte.

Le régime de Téhéran a toujours réfuté cette version des faits, malgré les preuves qui s'accumulent. À toutes les demandes du Canada qui exigeait que les coupables soient punis, l'Iran a répliqué qu'un procès avait eu lieu. Pour Ottawa et la communauté internationale, ce procès qui a finalement avorté n'était qu'un écran de fumée puisque les vrais responsables sont demeurés impunis.

« L'Iran continue à contrevenir aux droits de la personne les plus élémentaires, a martelé Pierre Pettigrew. Cette situation doit cesser. »

STEPHAN HACHEMI FAIT PRESSION

Hier, le fils de M^{me} Kazemi, Stephan Hachemi, a continué de faire pression sur le gouvernement canadien pour obtenir réparation. Ses avocats ont fait parvenir une lettre au premier ministre Paul Martin, demandant de le rencontrer le plus rapidement possible.

Ses vœux auront été concrétisés en partie. Le premier ministre a indiqué que son adjoint principal aux questions internationales rencontrera les avocats de M. Hachemi. Reste à savoir jusqu'où le Canada ira dans sa lutte, refusant pour l'instant de rappeler une fois de plus son ambassadeur.

Selon l'avocate de M. Hachemi, Marlys Edwardh, le gouvernement fédéral devrait faire pression pour une médiation internationale



Le médecin Shahram Aazam a examiné la photo-journaliste Zahra Kazemi à son arrivée dans un hôpital.

et l'obtention d'une compensation financière pour la famille Kazemi. Le Canada devrait aussi exiger la tenue d'une enquête criminelle sérieuse.

« Nous continuons de regarder l'ensemble des options et nous n'excluons rien », a dit le ministre Pettigrew.

De passage à Ottawa, hier, M. Hachemi a rappelé qu'il avait l'intention de poursuivre le combat entrepris par sa mère.

« Je préfère rester courageux et continuer ce que j'ai commencé, ce que ma mère a commencé lorsqu'elle s'est levée devant le régime islamiste, lorsqu'elle a demandé rien d'autre que ses droits et lorsqu'elle a décidé que c'était la juste chose à faire », a-t-il souligné en conférence de presse.

Le Dr Aazam était aussi présent à cette conférence de presse. Pendant plus d'une demi-heure il a décrit, en détail, l'état de la journaliste lors de son arrivée à l'hôpital militaire. S'exprimant en farsi mais accompagné d'une interprète, M. Aazam a raconté les multiples ecchymoses, les fractures, et autres blessures qu'il a observées sur le corps de M^{me} Kazemi, la nuit du 27 juin 2003.

Ongles arrachés, sévères contusions à la tête, doigts et orteils fracturés, plantes des pieds et dos portant des signes évidents de flagellation : ce ne sont là que quelques exemples qui ont convaincu le médecin qu'il avait devant lui une femme victime de torture, gisant inconsciente.

L'état des ecchymoses lui disait, de plus, que les sévices s'étaient étirés sur plusieurs journées. « Comme médecin, je pouvais constater que c'était le résultat de tortures », a déclaré M. Aazam. Bouleversé par le cas de M^{me} Kazemi, le médecin a expliqué qu'il se sentait le devoir de raconter ce qu'il avait observé.

Après des démarches auprès des autorités canadiennes, M. Aazam a obtenu le statut de réfugié et est arrivé au Canada, avec sa famille, lundi dernier.

PROCÈS DU DR JOCELYN LUSSIER

L'avocat et la conjointe de l'ex-pédiatre réclament une peine dans la communauté

DRUMMONDVILLE (PC) — En raison de l'abondance des jurisprudences soumises par les avocats au juge Conrad Chapdelaine, le prononcé de la sentence de l'ex-pédiatre Jocelyn Lussier ne sera connu que le 18 mai.

Hier, lors de la dernière journée des représentations sur la peine, l'avocat de la Couronne, André Rompré, a réclamar au magistrat qu'il impose une peine de prison de cinq ans à Jocelyn Lussier, en plus de l'inscrire au registre national des délinquants sexuels.

« Le genre de crime qu'a commis M. Lussier n'est pas accepté par la société. Une peine en communauté serait inappropriée à l'égard des gestes causés. Je compatis avec la famille Lussier, mais cela ne doit pas influencer la cour dans sa décision », a déclaré M. Rompré.

De son côté, l'avocat de la défense, Pierre Poupart, a sollicité du juge Chapdelaine qu'il ordonne une peine de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité.

Par l'intermédiaire de M. Poupart, Jocelyn Lussier, condamné pour agressions sexuelles à l'encontre de trois mineurs, s'est présenté en victime, estimant avoir reçu un traitement injuste de la part des médias.

« J'attire votre attention sur l'ampleur de la médiatisation de l'affaire Lussier, a déclaré M. Poupart, relevant le fait que certains médias s'étaient même rendus jusqu'à la résidence de l'ex-pédiatre. Pour mon client, cette médiatisation a eu pour conséquences l'humiliation, la perte de sa vie sociale, la perte de son image professionnelle et des pertes financières. Ces conséquences devront être prises en considération lorsque viendra le temps de prononcer la sentence. M. Lussier a déjà purgé sa peine et la purgera jusqu'à son dernier souffle. »

L'avocat montréalais a fait état de plusieurs causes semblables à celles de Jocelyn Lussier où les coupables n'ont reçu qu'une peine à purger dans la collectivité. « Il y a une infinité de peines imposées aux coupables d'agressions sexuelles, car chaque être humain est différent de son voisin. Il y a moyen de trouver des solutions différentes que celle de l'incarcération pour punir M. Lussier, qui a déjà été assez puni, puisqu'il sera stigmatisé et marqué au fer rouge jusqu'à la fin de ses jours », a indiqué M. Poupart.

Par ailleurs, dans une longue lettre adressée au juge Chapdelaine et dont *La Tribune* a obtenu copie, la conjointe de Jocelyn Lussier a demandé à ce que son mari purge une peine dans la communauté.

« Mon conjoint m'assiste et me supporte pour l'ensemble des tâches et responsabilités et prend même le relais à certains moments charnières. (...) Il remplit également certaines tâches plus spécifiques qui lui sont dévolues tel que l'entretien intérieur et extérieur de la résidence et les réparations multiples et de tous ordres. (...) Au plan familial, l'implication de mon conjoint est multiple et comporte à la fois des ramifications organisationnelles, affectives et éducatives auprès des enfants. (...) Considérant l'aspect de l'équilibre familial basé sur la participation intégrée de l'équipe parentale, permettant l'homéostasie du système, sans quoi de multiples conséquences préjudiciables sont attendues tant au plan financier qu'éducatif, socio-affectif et même au plan de la santé physique ou mentale des membres de la famille, je demande à ce que le père, Jocelyn Lussier, soit maintenu dans le milieu familial pour la durée de la sentence à être prononcée. »

Le prononcé de la sentence de Jocelyn Lussier ne sera connu que le 18 mai

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Le RTC voit toujours plus grand

222 M\$ en immobilisations et 10,4 M\$ de plus en dépenses d'exploitation

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

■ C'est un gros coco de Pâques que le Réseau de transport de la Capitale a demandé hier, avec un peu de retard, lors du dévoilement de son Plan directeur 2005-2014. Le document évoque des investissements de plus de 220 millions\$ qui, espère le RTC, feront passer son achalandage de 38 à 52 millions de déplacements par année. Reste à trouver cet argent...

Le plus gros morceau consiste en l'achat de 60 autobus articulés, à 650 000\$ chacun, et en la construction d'un garage de 40 millions\$ pour les abriter — deux projets déjà connus auxquels le provincial devrait participer. Ces véhicules plus grands désengorgeraient les parcours métrobus, pleins à craquer aux heures de pointe, à partir de 2008.

Le plan prévoit également l'implantation de nouveaux parcours qui feront monter les dépenses annuelles d'exploitation de 24,4 millions\$. Même si toutes les hausses d'achalandage anticipées se matérialisaient, les revenus n'augmenteraient que de 14 millions\$, laissant donc le RTC avec une balance annuelle de 10,4 millions\$ à éponger.

Soulignant que la Communauté métropolitaine de Montréal a récemment rempli une liste de souhaits de quelque 7 milliards\$, le président du Réseau, Luc Lafrance, ne croit pas que ses demandes soient exagérées, bien qu'il ne sache pas encore où il trouvera les fonds pour réaliser ses ambitions.

« La Ville de Québec a fait amplement sa part au cours des dernières années, juge le conseiller de Lebourgneuf. Maintenant, je pense que c'est au tour des gouvernements supérieurs. On est en pleine consultation avec le ministère des Transports, qui a déposé la semaine dernière son nouveau plan de financement. »

C'est en partie sur ce plan et sur l'argent de la taxe fédérale d'accises sur l'essence que le RTC compte pour réaliser ses ambitions. M. Lafrance admet toutefois lui-même que ces entrées d'argent ne sont pas encore garanties. Le provincial a d'ailleurs annoncé récemment son intention de répartir l'argent de la taxe sur l'essence en fonction des besoins, ce qui en laisserait moins aux grandes villes, qui demandent une distribution *pro rata* de la population.

À Québec, le degré d'utilisation du transport en commun stagne depuis plusieurs années, à environ 37 millions de passages par année.

En 1991, la part des autobus dans les déplacements motorisés était de 16%, alors qu'elle n'est plus que de 10% maintenant.

L'opportunité de réserver certaines voies d'autoroutes sera également examinée, surtout sur du Vallon. « L'étude de faisabilité reste à faire, nuance M. Lafrance. Mais je pense que tout le monde reconnaît l'importance de réserver une voie sur du Vallon. »

Selon le directeur du développement du RTC, Pierre Bouvier, cet axe est particulièrement intéressant parce qu'il y passe encore plus d'usagers du transport en commun, à l'heure de pointe, que sur les tracés métrobus.

Les revenus de la taxe d'accise ne sont pas assurés

Pour le président du RTC, apparemment, la circulation automobile parfois difficile sur les autoroutes n'est pas une raison pour ne pas aller de l'avant. « Ce qu'on voit, depuis quelques années, c'est que le taux de motorisation a augmenté et que cela cause de plus en plus de congestion. C'est peut-être un élément intéressant pour nous, afin de convaincre les gens d'utiliser le transport en commun. »

Le plan directeur du RTC a été généralement bien accueilli dans le petit monde municipal. « Je pense que c'est un excellent plan », a même commenté le chef de l'opposition, Paul Shoiry. Celui-ci se dit toutefois contre l'idée d'un tramway, qui fera l'objet d'une étude d'avant-projet cette année, et aimerait que les améliorations au Réseau soient apportées plus rapidement que ne le propose le RTC.

De son côté, Christian Savard, coordonnateur de l'organisme Accès transports viables, s'est réjoui de voir le RTC déposer un plan ambitieux. « Pour une fois, on parle d'amélioration du transport en commun à Québec, ce qui est une première depuis 1992 (année de l'implantation des métrobus). »

Ce qui est décevant, par contre, c'est qu'il n'y aura pas de vraies améliorations avant 2008, avec l'arrivée des premiers autobus articulés. On a hâte que ça arrive, parce que plus on attend, plus l'automobile prend de la place. Ce sera plus difficile pour le transport en commun de remonter la pente. »

M. Lafrance, qui avait appuyé le candidat défait Régis Labeaume lors de la course à la direction du RMQ, a par ailleurs indiqué ne pas encore être fixé sur son avenir politique. Toutes les possibilités, dit-il, demeurent ouvertes, d'un ralliement à son nouveau chef, Claude Larose, jusqu'au passage à un autre parti.



Le président du Réseau, Luc Lafrance, ne croit pas que ses demandes soient exagérées.

RABASKA ET L'AVENIR ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Les Lévisiens n'ont pas à décider seuls...

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Ce n'est pas à la population de Lévis seule de décider de l'avenir énergétique du Québec comme elle pourra être amenée à le faire éventuellement dans un référendum sur Rabaska, a estimé le porte-parole de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), André Bélisle, hier.

« Le port méthanier dont il est question ne servirait pas qu'à alimenter Lévis. La stratégie, c'est que son gaz serait probablement destiné aux marchés du Québec, de l'est de l'Ontario et du nord des États-Unis. Tenir un référendum à Lévis dans ce contexte, c'est tourner les coins ronds pas mal », a affirmé M. Bélisle.

« Il n'appartient pas à une population locale de décider de l'avenir énergétique du Québec en entier. Aucun référendum local ne peut justifier des projets qui ne respecteraient pas les orientations d'avenir du Québec en matière d'énergie », a-t-il ajouté.

12 CONTRE 4

Mardi, les élus de Lévis ont adopté à 12 contre 4 une proposition demandant au gouvernement Charest de confier à son directeur général des élections (DGE) l'organisation d'un référendum sur leur territoire au plus tard le 12 juin. Dans le texte de la résolution, auquel Rabaska a contribué, il est précisé que l'administration municipale soutiendra les démarches nécessaires à la réalisation du projet advenant un Oui de la

population.

Pour l'AQLPA, comme pour la Coalition Québec-Vert-Kyoto (CQVK) dont elle fait partie, c'est là à avancer avec des œillères.

Dans leur récent mémoire sur le Plan de développement durable, les groupes verts de la Coalition ont évoqué toute une série de décisions à prendre pour permettre au Québec de respecter les objectifs du Protocole de Kyoto. Notamment « des mesures concrètes » pour réduire la dépendance des Québécois au pétrole et au gaz naturel, quitte à faire davantage usage des énergies vertes, du transport en commun, des véhicules écoénergétiques, etc.

Il y a lieu également, dans l'esprit des verts, d'imposer un moratoire total sur les projets comme les terminaux gaziers de Rabaska et Gros Caouana et la centrale thermique au gaz naturel de Bécancour.

Et ceci, tant qu'il n'y aura pas consensus sur un plan québécois de réduction des gaz à effet de serre (GES) et une stratégie énergétique nationale.

« Tant que ces questions ne seront pas arrivées à des conclusions, il y a

lieu de s'interroger sur la pertinence d'un référendum à Lévis. Ça n'a pas de bon sens », a conclu M. Bélisle.

À Lévis, les opposants à Rabaska estiment aussi que l'administration Garon va trop vite avec son projet de référendum printanier. L'APPEL souhaite notamment que cette consultation populaire, si le gouvernement Charest lui donne son aval, soit tenue après le BAPE, afin que la population puisse tenir compte de ses recommandations.

Les opposants lévisiens estiment également que ce sont les citoyens qui auraient à subir le terminal méthanier dans leur environnement qui devraient être consultés dans un référendum.

Les élus de Saint-Laurent, île d'Orléans, se sentent eux aussi concernés par le projet qui prendrait place en face de chez eux. Et ils l'ont exprimé il y a quelques mois en votant une résolution unanime s'y objectant.

« Cette résolution a été adoptée à l'époque où le projet devait prendre place à Beaumont. Il s'agit maintenant de voir s'il y a lieu de le réactualiser, puisque le projet a été démenagé à Lévis. Nous pensons ramener la question à l'ordre du jour prochainement », a indiqué au SOLEIL le conseiller Onil Bolduc, qui siège au comité environnemental de sa municipalité.

« Nous ne sommes pas pour ce projet. Nous voulons conserver notre île », a conclu M. Bolduc.

À Beaumont, la population a dit non à Rabaska par référendum en décembre.

... mais ils devront payer le référendum

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ S'il doit y avoir un référendum sur le projet Rabaska à Lévis, c'est aux Lévisiens d'en assumer les coûts.

Et s'il y en a un effectivement, ce devra être après les audiences du BAPE et la démarche environnementale fédérale, quand les Lévisiens auront pu disposer du maximum d'information pour se faire une idée.

C'est ce qui s'est dégagé du propos formulé par le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Bernard Landry, à l'occasion de son passage à la Chambre de commerce de Lévis, hier.

« Ce n'est pas à l'ensemble de la collectivité québécoise d'éponger les coûts d'un référendum. Sinon, le modèle établi à Lévis risquerait de s'étendre à l'ensemble du Québec. Ce ne serait pas correct que la collectivité québécoise paie pour toutes les municipalités qui voudraient en faire », a sans ambages indiqué M. Landry.

De l'avis du chef du PQ, le développement d'un projet comme Rabaska doit avoir pour préalable la diffusion de toute l'information possible.

« Il y a eu un référendum à Beaumont. Il y a maintenant des gens qui affirment que leur décision ne serait pas la même, maintenant qu'ils disposent de davantage d'informations », a dit M. Landry.

Pour lui, un référendum est un moyen parmi d'autres de consulter une population, s'offrant également diverses autres avenues comme les sondages, les

focus groups, les échanges des élus avec leurs administrés, etc.

Et il est aussi clair dans son esprit qu'un grand projet doit passer par l'étape d'un débat tous azimuts dans un contexte de développement durable.

« Le débat que les Lévisiens ont amorcé s'en va dans la bonne direction. Nous épaulerons la région quand elle aura fait son choix », a noté M. Landry, s'abstenant de se prononcer dans un sens ou dans l'autre sur le projet lévisien de port méthanier.

Il aura toutefois été clair dans son propos que le Québec a besoin de gaz naturel et que celui-ci pourrait aussi le cas échéant tirer un avantage stratégique nord-américain de la technologie du GNL.

Mardi, l'administration Garon a demandé par résolution au gouvernement Charest de mandater le directeur général des élections (DGE) pour organiser un référendum sur Rabaska, au plus tard le 12 juin. Au grand dam des opposants au projet, qui souhaitent notamment que les Lévisiens puissent attendre l'après-BAPE avant d'être appelés à se prononcer.

Selon les estimations de l'hôtel de ville, les coûts d'un référendum à Lévis s'établiraient à 754 000\$.

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas donné suite à la demande du conseil municipal de Lévis.



Bernard Landry

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Éducation sexuelle



Dans le cahier
Zoom

Éduquer les jeunes à une sexualité saine et responsable représente un « méchant défi », parlez-en à n'importe quel parent. À l'ère des gilets bedaine et des décolletés plongeants bien moulés, où il faut avoir tout essayé avant 15 ans pour être « in », comment enseigner la sexualité dans les écoles? Y a-t-il des limites à ce qui peut être dit ou expliqué?

CANDIDATS À LA DIRECTION DU RMQ

Des dépenses gardées secrètes

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ Aucun des quatre candidats à la direction du Renouveau municipal de Québec n'a défoncé le plafond de dépenses de 25 000 \$ imposé pour la course. C'est du moins ce qu'affirme le parti, qui refuse de rendre publics les rapports financiers déposés par les candidats.

Qui a donné des sous et combien à Claude Larose, Ann Bourget, Régis Labeaume et Robert Ouellette? Après les finances-surprises du parti de Marc Bellemare, voici que les bilans de campagne des quatre candidats à la succession de Jean-Paul L'Allier se voient aussi d'une aura de mystère.

En effet, tel que voté par le parti, seuls les présidents d'élection à la direction du RMQ ont accès aux listes de donateurs et aux montants recueillis par les quatre candidats. Ils ont pu vérifier que le plafond avait été respecté et les dons faits dans les règles de l'art.

«Ce n'est pas considéré comme une dépense électorale en vertu de la loi, rappelle le président du RMQ, Louis Bonenfant. Les dépenses ont été déposées à la présidence de l'élection et non publiées.»

Comme ce type de dons n'est pas encadré par la loi, le RMQ dit vouloir éviter tout risque de poursuite liée à une divulgation d'identité.

Au directeur général des élections, le porte-parole Clément Falardeau rappelle qu'une course à la direction sort du contexte de la loi électorale, tant du côté municipal que provincial ou fédéral. «Un parti, c'est une association privée au départ, note-t-il. C'est de la règle interne.»

La conseillère Ann Bourget, la seule candidate présente hier au dépôt du bilan financier de la course, reste tout à fait à l'aise avec le caractère confiden-

tiel des rapports de dépenses. «C'était une course pour les membres, pas pour monsieur Tout-le-Monde, insiste-t-elle. Ça a pris l'allure d'une course à la mairie à cause du départ de Jean-Paul L'Allier, mais ça reste une course à la chefferie.»

L'important, ajoute-t-elle, c'est que les règles étaient les mêmes pour tous les candidats et que le parti a pu contrôler les dépenses pour éviter qu'un aspirant «achète» la tête du parti.

En parallèle des dépenses des candidats, le Renouveau municipal de Québec a dépensé 53 600 \$ durant sa course à la direction, longue de deux mois. Le débat entre les candidats au Capitole de Québec a coûté 8000 \$. La location du Centre des congrès s'élève à 17 500 \$ et le vote électronique, à 8600 \$.

Les conseillers soutenant le candidat défait Régis Labeaume étaient tous absents hier, lors du premier conseil général du Renouveau municipal de Québec depuis le congrès à la direction. Plusieurs d'entre eux, comme Normand Chatigny, Guylaine Noël, Paul Gardon et Gérald Poirier, n'ont toujours pas dit s'ils se ralliaient ou non au nouveau chef Claude Larose, parti en vacances pour quelques jours.

Les règles étaient les mêmes pour tous les candidats

Voleurs de pièces d'autos recherchés

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

■ La Sûreté du Québec demande l'aide de la population afin de retracer les auteurs de plusieurs vols commis chez trois concessionnaires d'automobiles de la région de Lotbinière durant le long congé pascal.

Selon la SQ, les vols auraient tous été commis la nuit chez des concessionnaires longeant l'autoroute 20 (Chrysler, GM et Ford).

«Ils se sont emparés de 56 panneaux arrière de différents modèles de pick up», a précisé l'agente Ann Mathieu, porte-parole de la SQ. Chaque panneau vaudrait entre 1200 \$ et 2000 \$.

«C'est sûr qu'il s'agit d'une commande. On peut penser que ça sert pour réparer des véhicules accidentés, mais on sait aussi que les voleurs rivalisent d'ingéniosité et qu'ils ont peut-être trouvé aux panneaux une utilité qui nous échappe», a mentionné l'agente Mathieu.

La SQ était déjà aux prises avec ce type de vols sur la Côte-Nord, alors que 65 panneaux de camionnettes ont été dérobés entre le 6 janvier et le 21 mars derniers sur le territoire allant de Saguenay à Baie-Trinité.

«On a aussi eu des vols à Bergeronnes, à Port-Cartier, et aux Escoumins», a précisé l'agente Isabelle Lafontaine, porte-parole de la SQ à Baie-Comeau. Toute information pour localiser les suspects peut être transmise de façon confidentielle sur la ligne Info-Crime (1 800 711-1800).

Québec a réalisé des économies d'énergie de 775 000 \$ en 2004

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

■ La Ville de Québec a consommé en 2004, 2 % moins d'énergie qu'en 2003, ce qui lui a permis d'économiser 775 000 \$, a annoncé hier la conseillère municipale Ann Bourget.

«Des solutions payantes à la fois pour l'écologie et pour l'économie, c'est ce dont on essaie de faire la promotion. Et on se rend compte, de plus en plus, que ça marche. On peut le voir, on peut le mesurer», s'est réjouie M^{me} Bourget.

En 2003, Québec s'est donné pour objectif de réduire de 10 % sa consommation d'énergie d'ici 2006. C'est par une large gamme de petites actions que la municipalité entend l'atteindre.

Le système de chauffage de l'usine d'épuration des eaux usées de l'ouest de Québec en est un exemple. Selon Jean Rochette, ingénieur à la Ville, «il n'y a plus un seul dollar qui se dépense en gaz naturel pour chauffer le bâtiment. L'usine se chauffe plutôt en récupérant la chaleur des eaux traitées qu'elle rejette dans le fleuve.»

En plus de baisser la température de ses édifices la nuit et de remettre à niveau ses installations, Québec remplace présentement les lampes incandescentes de ses feux de circulation par des lampes à iode, moins énergivores. «On a calculé qu'en décembre 2006, les 710 intersections seraient changées, dit M. Rochette. En date d'aujourd'hui, on

en a environ 150 de faites. On avait une facture de 400 000 \$ en 2003 pour les feux de circulation, elle sera de 100 000 \$ en 2006.»

De plus, la Ville ne refroidit plus la glace de sa quinzaine d'arénas pendant la nuit. Si l'initiative semble anodine, à première vue, elle pourrait être plus payante qu'il n'y paraît, puisque les patinoires intérieures représentent pas moins de 10 % de la facture énergétique totale de Québec, selon M. Rochette.

Enfin, la municipalité a l'intention de transformer graduellement la façon dont elle éclaire ses rues. Une lumière mieux ciblée grugerait en effet moins d'électricité. Il est aussi question de diminuer l'éclairage lorsque la luminosité le permet, notamment après une chute de neige.

La Ville a par ailleurs annoncé hier, lors de la même conférence de presse, qu'elle sera l'hôte du congrès de l'Association québécoise pour la maîtrise en énergie. L'événement aura lieu au Centre des congrès, du 13 au 15 avril, et se doublera d'une foire commerciale ouverte au public sur l'efficacité énergétique.

Le plus grand choix de matelas à Québec

NOUS PAYONS LES DEUX TAXES

OU VOUS PAYEZ

EN 36 VERSEMENTS

La sensation que vous recherchez...
mousse mémoire

1599\$ Format Queen

- Housse lavable
- Silencieux
- Élimine les points de pression
- Anti-acariens
- Sans rotation

LE LIT NATIONAL
La Maison du lit articulé à Québec

Je dors mieux, je vis mieux!

26, Marie-de-l'Incarnation, Québec 683-6020 www.lelitnational.com

Vaste choix

- Matelas à ressorts
- Latex
- Lit ajustable
- Matelas d'eau

Ouvert le dimanche de midi à 17h

Offre d'une durée limitée. Le financement doit être approuvé par AccordID. Offre valide sur nouvel achat seulement.

accordID

Sealy

«Vous avez soif de justice?»

Ensemble bleu pâle

En exclusivité à la boutique

MORALI SPORT

Place Ste-Foy 653-4742

SORTEZ DE VOTRE COCON

Papillons en fête

7^e édition

Du 18 février au 11 avril 2005

PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS
Identifiez l'un de ces papillons et courez la chance de gagner:

CHAQUE SEMAINE
50\$ en certificats-cadeaux Centre Jardin Hamel

Tirage hebdomadaire les 25 février, 4, 11, 18 et 25 mars et 1^{er} avril.
Tirage du grand prix le 10 avril. Coupons cumulatifs, règlements en magasin.
Prochaine parution: vendredi 8 avril

GRAND PRIX
500 \$

en certificats-cadeaux Centre Jardin Hamel pour vos achats du printemps.

Déposer votre coupon de participation dans la boîte prévue à cet effet ou poster à:
6029, boul. Hamel, L'Ancienne-Lorette
Québec G2E 2H3

Réponses (parution du 1^{er} avril)

Papillon A _____

Papillon B _____

Papillon C _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Tél. (rés.): _____

centre jardin
HAMEL

www.jardinhamel.com

LE QUÉBEC ET LE CANADA

LA LOI 101 PASSE LE TEST SUPRÊME

Pas francophones au sens de la loi

À une école anglophone de Québec, la moitié des enfants de maternelle ne parlent pas anglais à la rentrée

LOUISE LEMIEUX
Llemieux@lesoleil.com

■ À la Sainte-Foy Elementary School, la moitié des enfants de maternelle ne parlent pas anglais à la rentrée.

Mais la directrice, Micheline Gagné, n'oserait pas qualifier ces enfants de « francophones », parce que dans son école, « tous les enfants répondent aux critères de la loi 101 ».

C'est-à-dire qu'un des deux parents est anglophone ou a étudié au moins quatre années au primaire dans la langue de Shakespeare. Il y a aussi des enfants qui bénéficient de la clause grand-père: même si leurs parents ont étudié en français, leurs grands-parents ont fréquenté l'école anglaise.

Micheline Gagné affronte rarement des parents revendiquant l'école anglaise pour leur rejeton. « La secrétaire de l'école fournit les papiers à remplir, le ministère de l'Éducation émet l'autorisation de fréquenter l'établissement. Peu de francophones réclament l'école anglaise, la loi 101 est bien connue maintenant », dit M^{me} Gagné.

Si le Québec élargissait la loi 101 à la suite du jugement de la Cour suprême rendu hier, Micheline Gagné aurait de la place pour 26 enfants de plus. « Mais certaines classes sont complètes », dit-elle.

La Sainte-Foy Elementary School

fait partie de la Central Québec School Board. Les 19 écoles primaires, secondaires et techniques du school board sont à La Tuque, à Jonquière, à Trois-Rivières, à Shawinigan, à Thetford, à Chibougamau et à Québec.

La grande région de Québec compte six écoles primaires, cinq écoles secondaires et un centre de formation technique. Au total, 1710 enfants fréquentent le primaire et 1010 adolescents sont inscrits au secondaire dans la région.

Alors que les écoles françaises ferment, faute d'élèves, la School Board of Québec a ouvert une nouvelle école l'an dernier... dans une école primaire francophone désertée, à Duberger.

« À la création de notre commission scolaire en 1998, nous avions 3900 élèves dans nos écoles. Maintenant, nous en avons 4900. En six ans, c'est 1000 élèves de plus », constate Cathleen Scott, secrétaire générale de la school board. « Nous avons plus d'élèves unilingues francophones qui arrivent, parce que de plus en plus de parents se prévalent de la clause grand-père. Même si les parents eux-mêmes ont étudié en français, leurs parents ont



Micheline Gagné est directrice de la Sainte-Foy Elementary School. L'école primaire accueille 174 enfants, de la maternelle à la sixième année. Les enfants viennent d'aussi loin que Cap-Rouge et Saint-Augustin, en autobus scolaire.

fréquenté l'école anglaise », explique M^{me} Scott.

TRANSPORT PLUS CHER

Les écoles publiques, qu'elles soient anglaises ou françaises, ont droit aux mêmes services, constate M^{me} Scott. Sauf que le transport pour les commissions scolaires anglophones coûte plus cher.

À l'école anglaise de Sainte-Foy, située derrière le CHUL, par exemple, les enfants viennent d'aussi loin que Cap-Rouge et Saint-Augustin. Comme il n'y a pas d'école anglaise sur la Rive-Sud, les enfants sont transportés en bus scolaire à Québec.

Selon M^{me} Scott, il en coûte entre 1100 \$ et 1200 \$ par enfant pour le

transport scolaire dans sa commission scolaire. En comparaison, le ministère de l'Éducation dépense entre 500 \$ et 600 \$ par enfant pour le transport dans une école francophone.

M^{me} Scott, qui a été élevée dans la région de Toronto, constate combien la minorité anglophone est bien traitée au Québec. « Ici, il n'y a pas deux poids deux mesures, écoles anglaises et françaises publiques sont financées sur la même base », dit-elle.

Il existe seulement trois écoles privées anglaises non subventionnées dans la région. Les trois écoles Vision offrent les services de la maternelle à la sixième année. Ces écoles, fréquentées par les francophones, sont coûteuses: 5500 \$ par année.

SUPRÊME

Suite de la Une

bémol sur la méthode « mathématique » que le Québec applique pour apprécier cette notion de « majeure partie ». Dans un autre jugement, rendu hier également, le Québec est invité à adopter une approche qualitative, tenant compte d'autres facteurs que la quantité d'heures passées en classe, entre autres les difficultés d'apprentissage et l'étape des études à laquelle le choix de la langue d'apprentissage a été fait.

Voyant ce bémol davantage comme une « marche à suivre différente » que comme « une brèche à la loi 101 », le ministre Pelletier confirme que le gouvernement doit maintenant relever « le défi d'établir des balises strictes pour ne pas s'enfermer dans le flou artistique que suppose un critère de qualité. Les balises seront établies dans l'esprit de la loi 101, on aura un exercice de rigueur à faire », reconnaît-il, laissant le soin à sa collègue Beauchamp, responsable du dossier, de les définir davantage.

Selon les données de l'an dernier, quelque 150 élèves auraient été touchés par cette partie du jugement, en ce sens qu'ils auraient été soumis à une analyse qualitative personnalisée plutôt qu'à une évaluation purement mathématique. « Ce qui ne veut pas dire que la décision rendue n'aurait pas été la même », insiste M. Pelletier, qui convient que l'impact de ces changements sera mineur pour l'ensemble du Québec.

Outre cette obligation de revoir les balises, M. Pelletier n'aurait pu espérer mieux des magistrats du plus haut tribunal. « S'il y avait eu invalidation de l'article 73 de la loi 101, analyse le ministre, nous aurions été face à un problème très important. » Constitutionnaliste réputé, Henri Brun abonde dans le même sens, arguant qu'une décision contraire de la Cour aurait signifié « la mort à petit feu » de la langue française et été pour le gouvernement québécois « un casse-tête épouvantable ».

Les familles veulent porter le débat hors des frontières canadiennes

En ce qui concerne l'intention avouée des familles de porter le débat hors des frontières canadiennes, le ministre Pelletier est porté à croire que la sortie de M^{re} Tyler a été « faite sous le coup de l'émotion », estimant que « les instances internationales ne se sentiraient pas autorisées à remettre ce jugement en question. C'est le jugement d'une cour fortement appréciée dans le monde. Il est rendu. Tout le monde doit l'accepter ».

Selon M^{re} Brun, « la portée de ce jugement est majeure » parce qu'il devrait, à toutes fins utiles, mettre le couvercle juridique sur la bouillante marmite de la loi 101. Cela dit, reconnaît le ministre Pelletier, l'application imposée de critères qualitatifs pourrait ouvrir la porte à des contestations individuelles. « Il y aura des contestations, il y en a toujours eu. Et il y aura une jurisprudence qui s'établira », prédit M. Pelletier.

En point de presse, le chef du Parti québécois, Bernard Landry, a été plutôt virulent à l'endroit de cette « nouvelle érosion de la loi 101. Chaque fois que la Cour suprême s'est penchée dessus, ça a été pour l'éroder davantage. Cette fois, elle a rendu la situation plus complexe et plus étroite, en nous ramenant à la subjectivité. Avec les nouveaux critères, ça va passer de 150 élèves à combien? Qui dit examen subjectif dit contestation, et qui dit contestation dit procès. Bonjour les tribunaux, bonjour les avocats! »



L'avocat Brent Tyler a représenté les huit familles québécoises en Cour suprême.

Une brèche dans le système

Catherine peut aller à l'école anglaise même si ses deux parents sont francophones

STÉPHANIE MARTIN
SMartin@lesoleil.com

La loi 101 n'est pas parfaite, disent plusieurs. Parlez-en à Roch Boivin, qui a découvert bien malgré lui une brèche dans le système. Sa fille Catherine a le droit d'aller à l'école anglaise même si lui et sa conjointe Sophie sont francophones et ont fait toutes leurs études en français.

L'histoire est abracadabrante. M. Boivin a eu une fille avec une femme qui avait déjà un petit garçon. Le père de ce garçon était anglophone, ce qui donnait le droit à l'enfant de faire sa scolarité en anglais.

Mais voilà que la demi-sœur héritait aussi du privilège, en raison des liens familiaux, et ce, même si ses deux parents sont francophones. M. Boivin, lui, s'opposait farouchement à ce que sa fille soit éduquée en anglais, comme le désirait la mère, dont il était désormais séparé. Se définissant comme un fervent nationaliste, il estime que la « langue est l'épine dorsale de la culture ».

Pour faire valoir son point de vue, l'enseignant de Charlesbourg a téléphoné à l'Office de la langue française, à la Société Saint-Jean-Baptiste, à des avocats et même à son député.

« On m'a dit que si je voulais m'opposer, il faudrait que j'aille devant les tribunaux pour contester la loi. Cela m'aurait coûté plusieurs milliers de dollars, j'ai dû laisser tomber. »

Cependant, l'exercice lui aura permis d'apprendre une chose qui l'a laissé bouche bée: sa petite dernière, Catherine, n'est pas sa relation avec sa nouvelle conjointe, Sophie, héritait elle aussi du privilège, car elle est la demi-sœur de sa première fille.

Ce qui signifie que Catherine, avec un père et une mère francophones, qui n'ont jamais mis les pieds à l'école anglaise, a tout de même le droit de faire sa scolarité dans la langue de Shakespeare.

Pour M. Boivin, c'est un non-sens. « Il y a des trous dans la loi. Elle ne tient pas compte de la réalité des familles d'aujourd'hui. C'est bien connu, un couple sur deux se sépare », plaide-t-il.

Roch Boivin est conscient que bien des parents francophones québécois aimeraient se retrouver dans sa situation et avoir le droit d'offrir à leur



Pour Roch Boivin, il est clair que sa petite Catherine fera ses études en français, même si une brèche dans la loi lui permet d'aller à l'école anglaise.

progéniture une éducation en anglais. Mais pour lui, cela ne représente pas du tout un avantage. Au contraire, soutient-il.

À son grand désarroi, il voit parfois sa plus vieille peine en français. Même à la maison, le premier réflexe est de s'exprimer en anglais. Quand il reçoit les bulletins en anglais, il a un pincement au cœur. À son humble avis, les cours de langue seconde offerts dans les écoles francophones suffisent à fournir une bonne base qui permet de se débrouiller.

Pour lui, il est clair que Catherine fera ses études en français. Mais il estime que le législateur a du travail à faire pour colmater les brèches qui subsistent dans la loi 101.

Un document charcuté au fil des décennies

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

Vingt-huit ans plus tard, la loi 101 est loin de ressembler à celle que l'Assemblée nationale avait adoptée en 1977 pour faire du français la langue d'usage du Québec.

Le texte de la loi a été maintes fois charcuté par des décisions des tribunaux, et plusieurs pans de la loi originale ne sont plus en vigueur.

En 1979, une première offensive contre la loi, appelée arrêt Blaikie, du nom de l'avocat montréalais Peter Blaikie, qui avait mené la contestation, était rendue par la Cour suprême. Deux chapitres de la loi 101, ceux faisant du français la langue de la justice et de la législation au Québec, étaient déclarés contraires à la Constitution canadienne par le tribunal fédéral.

La loi 101 stipulait que les lois étaient adoptées en français par la Chambre, quoiqu'un texte en anglais demeurerait disponible pour quiconque en faisait la demande.

Mais la Cour suprême déclarait que l'Assemblée nationale devait aussi adopter en même temps la version anglaise des lois. Cette décision forçait le Parlement québécois à adopter d'urgence la loi 82, qui revalidait les quelque 250 lois adoptées uniquement en français entre 1977 et 1979.

En 1984, une autre décision de la Cour suprême annulait la « clause Québec », incluse jusque-là dans la loi 101, et la remplaçait par la « clause Canada ».

En vertu de la clause Québec, un enfant était admis à l'école anglaise uniquement si un de ses parents avait lui-même fréquenté l'école anglaise au Québec. Le tribunal statuait plutôt que l'accès à l'école anglaise était permis à tout enfant dont l'un des parents avait reçu son instruction en anglais n'importe où au Canada, et non seulement au Québec.

En 1988, autre coup dur pour la loi 101: la Cour suprême décidait que l'affichage commercial uniquement en français transgressait la liberté d'expression.

Le gouvernement québécois, alors dirigé par Robert Bourassa, devait réagir en adoptant la loi 178 pour maintenir l'affichage en français, mais il doit se prévaloir de la clause dérogatoire pour contourner la Constitution canadienne et le jugement.

De plus, cette dérogation n'est valide que pour cinq ans. En 1993, à l'expiration de la période de cinq ans, le gouvernement Bourassa revient avec la loi 86, qui, cette fois, autorise le bilinguisme dans l'affichage en autant que le français soit prédominant sur l'affiche.

Par ailleurs, la loi 86 élargit l'accès à l'école anglaise pour un enfant qui n'y aurait normalement pas droit, mais qui connaît des « difficultés graves d'apprentissage ».

Enfin, en 2002, l'Assemblée nationale adoptait, à l'unanimité, la loi 104, qui comblait une faille dans la Charte de la langue française. La loi 104 bloquait l'accès à l'école anglaise pour ceux qui avaient fréquenté l'une des rares écoles anglaises privées non subventionnées.

NÉGOCIATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le SPGQ veut des « résultats tangibles » d'ici le 15 mai

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

■ Assez le tataouinage aux tables de négociation, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) veut obtenir des « résultats tangibles » d'ici le 15 mai.

La présidente du SPGQ, Carole Roberge, a vivement réagi, hier matin, en prenant connaissance, dans LE SOLEIL, des propos d'un représentant du gouvernement qui se plaignait que le SPGQ loupait, trop souvent, des séances de négociation.

À la première heure, elle s'est même fait un devoir de faire connaître, par téléphone, son mécontentement à ses interlocuteurs au Secrétariat du Conseil du trésor. « Ça m'a permis d'apprendre qu'ils voulaient maintenant négocier. Alors, négocions ! »

Elle n'a pas caché que son syndicat n'a pas toujours été enclin à aller s'asseoir avec la partie patronale chaque fois que cette dernière était disponible.

La présidente du syndicat a réagi aux propos d'un représentant gouvernemental qui se plaignait que le SPGQ loupait des séances de négociation.

« Pendant de nombreux mois, les négociateurs patronaux n'avaient aucun mandat. Ils étiraient le temps. Ils nous niaisaient. Vous savez, il y a des limites à lire et à relire la convention collective d'un couvert à l'autre », a soutenu M^{me} Roberge en signalant que la décision du syndicat de faire appel à la médiation visait justement à forcer l'employeur à ouvrir son jeu.

Depuis quelques semaines, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a donné le mandat à ses négociateurs d'accélérer le pas. « Nous, on trouve que ça n'avance pas si rapidement que ça », a indi-



Des centaines de professionnels de la fonction publique ont manifesté, hier, devant l'hôtel du Parlement pour marquer le 40^e anniversaire de l'adoption de la Loi sur la fonction publique.

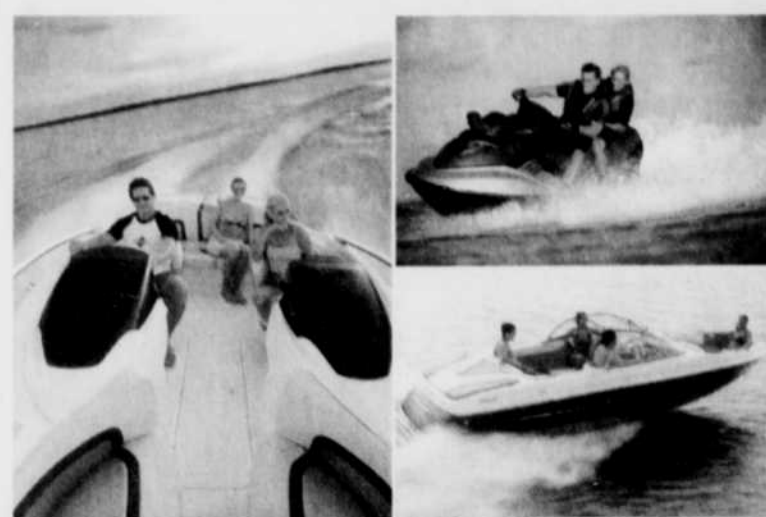
qué M^{me} Roberge, en signalant que le 15 mai à la partie patronale pour que le SPGQ accordait maintenant jusqu'au les travaux aux tables de négocia-

tion « donnent des résultats et permettent de réaliser des ententes de principe sur plusieurs matières ».

Le syndicat qui représente 19 000 professionnels à l'emploi des ministères et organismes et d'un certain nombre de commissions scolaires et de cégeps a déjà tenu, le 10 février, une demi-journée de grève. Une autre demi-

journée de débrayage est prévue pour le 13 avril.

Au cabinet de la ministre Monique Jérôme-Forget, l'attachée de presse, Isabelle Taschereau, a signalé que l'on s'attendait à une « participation active » du SPGQ et des autres syndicats du secteur public aux différentes tables de négociation.

Sur place plus
d'une centaine d'embarcations

Les 1, 2 et 3 avril 2005

SALON

du BATEAU
DE QUÉBEC

HORAIRE

Vendredi 1^{er} avril
12 h à 21 hSamedi 2^e avril
10 h à 17 hDimanche 3^e avril
10 h à 17 h

MEGA PARC
Le plus important parc récréatif intérieur au Québec

GALERIES DE LA CAPITALE

Entrée et stationnement gratuits

Une autre
réalisation de
GEXCO

COMMISSION
GOMERYJean
Brault
craque

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

MONTREAL — Bref moment de tension, hier, à la Commission Gomery, alors que l'ex-communicateur Jean Brault, de Groupaction, a momentanément « craqué » sous la pression et laissé échapper une larme furtive, en milieu d'après-midi.

M. Brault, dont le témoignage est frappé d'un interdit de publication à la suite d'une décision du juge John Gomery, est cependant revenu à la barre après une pause.

Tout comme la veille, il a répondu à toutes les questions du procureur de la Commission, M^{re} Bernard Roy, comme à celles de M. Gomery lui-même.

Les médias ne peuvent cependant diffuser aucune information sur le contenu de son témoignage, ni même sur les sujets abordés au cours de la journée.

Une cinquantaine de personnes assistent à l'enquête, qui a pourtant réservé un auditorium de près de 175 places pour le grand public. M. Gomery a décrété son interdit à la suite de la médiatisation croissante de son enquête et de la proximité du procès criminel de M. Brault.

Cet interdit couvre également les apparitions de Charles Guité, grand patron des commandites, et du communicateur Paul Coffin, qui subiraient eux aussi un procès à court terme.

GOSSELIN AUSSI

Un autre témoin, Gilles-André Gosselin, avait lui aussi connu des difficultés lors de sa comparution, à la mi-mars, et le juge avait dû l'excuser pour la journée et le reconvoquer une dizaine de jours plus tard.

M. Brault revient ce matin devant le juge Gomery, et son témoignage devrait se terminer au début de la semaine prochaine. Le commissaire devra alors décider s'il maintient ou non son ordonnance de non publication jusqu'au moment où le futur jury se retrouvera en délibération.



Jean Brault

CONCOURS • POUR LE MOIS DE L'IMPÔT • CONCOURS

Un p'tit coup de rouge...
ça remonte le moral!

À GAGNER
Un cellier pouvant conserver jusqu'à 150 bouteilles. Incluant aussi 50 bouteilles provenant directement de la cave à vin du Café du Monde.

POUR PARTICIPER
Présentez-vous au Café du Monde, commandez un verre de vin et remplissez le coupon de participation.

Tirage le 1^{er} mai 2005.

LE CAFÉ DU MONDE
BISTRO PARISIEN
VIEUX-QUÉBEC

84, rue Dalhousie
Terminal de croisières, Vieux-Port de Québec (418) 692-4455
www.lecafedumonde.com

TERRASSE SUR LE FLEUVE • DÉJEUNERS LES WEEK-ENDS

CARAVANE MARC

1540, Jean-Talon Nord, (boul. Charest) Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5
Tél.: (418) 687-5757
Fax: (418) 527-6442
Sans frais: 1-888-867-5757
Site Internet: www.caravanemarco.com

SERVICE COMPLET >>>>>

- Vente (neufs et usagés)
- Location
- Consignation
- Réparation
- Pièces et accessoires
- Financement
- Évaluation d'assurance
- Station de vidange
- Antirouille garanti à vie
- Traitement tissus
- Traitement peinture
- Traitement de toiture
- Garantie prolongée
- Garantie de remplacement

Le spécialiste du classe C à Québec
Techniciens qualifiés spécialistes en électronique

STARCRAFT

Travel Star

Antigua

Aruba Caravane et caravane à sellette

Tente-caravane

Toile aqualon garantie 7 ans

À Québec, c'est le meilleur endroit pour tout trouver.

On vc'is offre le service aux 4 coins de la province.

Dépositaire exclusif des produits ALINER, avec franchisés, au Québec

Distributeur des produits

URGENT besoin de consignation, on vous garantit le **MEILLEUR PRIX !**

QUALITÉ ET SERVICE AU MEILLEUR PRIX

Point Final

LE MONDE

Terri Schiavo est morte

RANDY NIEVES
Agence France-Presse

■ PINELLAS PARK — Terri Schiavo, l'Américaine dans le coma depuis 15 ans privée d'alimentation artificielle depuis le 18 mars, est morte hier matin, ont annoncé à Pinellas Park, en Floride, des proches de ses parents et de son mari.

« Comme vous le savez, Terri est maintenant avec Dieu », a déclaré dans l'après-midi sa sœur, Suzanne Vitadamo, plus de neuf heures après le décès qui avait été annoncé par le moine franciscain Paul O'Donnell, conseiller spirituel de la famille.

Le président américain, George W. Bush, a déclaré que le pays était « attristé » par la mort de Terri Schiavo, au centre d'un débat national sans précédent sur l'euthanasie, et il a réaffirmé son attachement à une « culture de la vie ».

M. Bush, le Congrès fédéral et le gouverneur de Floride, Jeb Bush, frère du président, avaient pris fait et cause pour le maintien en vie de Terri Schiavo, ardemment défendu par diverses organisations chrétiennes conservatrices.

Dès l'annonce du décès, sous un joli soleil printanier, des chants religieux s'élevaient de la petite foule des opposants à l'euthanasie mobilisée à Pinellas Park.

Un prêtre catholique, Frank Pavone, resté au chevet de Terri jusqu'à 10 minutes avant sa mort, a dénoncé un « meurtre ». « Notre chagrin n'est pas seulement dû au décès de Terri, mais au fait que notre pays ait autorisé une telle atrocité », a ajouté le père Pavone, directeur de l'association Prêtres



Suzanne Vitadamo, la sœur de Terri Schiavo, était accompagnée de son père, Bob Schindler, et de son frère, Bobby Schindler, pour annoncer la mort de la jeune femme, dans le coma depuis 15 ans.

pour la vie et proche des parents. « Une mort a été hâtée de façon arbitraire, car nourrir une personne ne peut jamais être considéré comme un acharnement thérapeutique », a déclaré pour sa part le porte-parole du Vatican, Joaquín Navarro-Valls.

Le mari de Terri, Michael Schiavo, avait obtenu en justice qu'elle ne soit plus maintenue en vie, contrairement aux souhaits de ses parents, Bob et Mary Schindler, et leur bataille judi-

ciaire à ce sujet durait depuis sept ans. En toute fin de soirée mercredi soir, la Cour suprême fédérale avait débouté les époux Schindler d'un dernier recours en urgence.

BROUILLE DE 12 ANS

La brouille familiale, qui avait débuté en 1993 avec l'octroi de dommages et intérêts à la patiente et à son mari, aura duré jusqu'aux derniers instants de la jeune femme.

Selon des récits concordants, Michael Schiavo a refusé *in extremis* la présence du frère de la jeune femme, Bobby Schindler, à l'heure du dernier soupir. « M. Schiavo ne voulait pas permettre une situation potentiellement explosive, sachant qu'il y avait eu un affrontement entre (Bobby Schindler) et un policier (...) elle méritait mieux », a justifié son avocat.

Le père Pavone a au contraire dénoncé la « cruauté sans cœur » de

M. Schiavo pour avoir refusé la présence de son beau-frère.

Michael Schiavo, le mari et tuteur légal de sa femme, a résidé ces deux dernières semaines à la clinique où elle était alitée, et il a passé la plus grande partie de son temps auprès d'elle, selon son avocat. Il avait légalement l'autorité de décider du partage des heures de visite.

Une autopsie doit être pratiquée sur Terri Schiavo, 41 ans, dont les résultats pourraient intervenir dans plusieurs semaines.

Une autopsie sera pratiquée et pourrait déterminer si la femme était bien dans un état végétatif persistant

Elle pourrait notamment déterminer si la jeune femme était bien dans un état végétatif persistant consécutif à un arrêt cardiaque datant du 25 février 1990, comme l'a établi la justice sur la foi d'expertises médicales, ou si elle avait gardé un « état de conscience minimale », comme l'affirmaient ses parents.

Elle pourrait également lever des doutes sur une éventuelle responsabilité dans la tragédie de Michael Schiavo, qui a rencontré il y a une dizaine d'années une autre femme avec qui il a eu deux jeunes enfants. « Quelque chose de violent s'est passé le soir où elle s'est effondrée », avait affirmé ces derniers jours Bobby Schindler.

La dépouille mortelle de la jeune femme devrait à terme être incinérée et ses cendres transférées dans un cimetière en Pennsylvanie, alors que ses parents souhaiteraient qu'elle soit inhumée en Floride.

Albert devient régent de Monaco

Une décision rarissime dans l'histoire de la Principauté

FRÉDÉRIC PEUGEOT ET SOPHIE LAUTIER
Agence France-Presse

■ MONACO — Le prince héritaire Albert de Monaco, 47 ans, s'est vu confier hier la régence par le conseil de la Couronne qui a constaté « l'empêchement » de son père, le prince Rainier, à conduire la Principauté, en raison de la dégradation de son état de santé.

Cette décision rarissime dans l'histoire de Monaco intervient alors que Rainier, 81 ans, est hospitalisé depuis plus de trois semaines pour une infection bronchopulmonaire au centre cardiopulmonaire de Monaco.

Dans un message à ses compatriotes, le prince Albert a immédiatement fait savoir qu'il assumerait « avec force, conviction et passion » « la plénitude des pouvoirs souverains » au nom de son père.

Les fonctions du régent, qui se voit confier la « plénitude des pouvoirs », prennent immédiatement effet, conformément à l'ordonnance du 29 mai 2002 relative aux statuts de la famille souveraine, a expliqué le cabinet princier dans un communiqué.

Pour fonder sa décision, le conseil de la Couronne — sept membres nommés par le prince pour trois ans et dont la compétence est exclusivement consultative — s'est appuyé sur les « attestations » des professeurs Jean-Charles Piette, de la Pitié-Salpêtrière à Paris, et Vincent Dor, ainsi que du D^r Jean-Joseph Pastor.

Le prince Rainier est hospitalisé depuis le 7 mars. Une « récurrence infectieuse » avait conduit le 22 mars à son placement dans un service de réanimation qu'il n'a pas quitté depuis, son pronostic vital demeurant « extrêmement réservé ».

STABILISÉ

Après une fin de semaine pascalle marquée par une alarmante dégradation des fonctions vitales, qui a provoqué une vive émotion parmi les Monégasques, l'état du prince semblait s'être stabilisé en début de semaine, notamment grâce à une série de séances de dialyses.

« Sous l'influence du traitement et des dialyses rénales, les paramètres biologiques sont stabilisés. L'état de santé du souverain ne présente aucune modification notable », soulignait mercredi le bulletin de santé.

« Les paramètres sont toujours stables. Il résiste avec une volonté hors du commun. Une personne plus fragile que lui aurait déjà disparu », indiquait hier un proche du souverain, qui accéda au pouvoir le 9 mai 1949.

La santé du prince, le souverain à la plus grande longévité dans le monde après le roi de Thaïlande Bhumibol Adulyadej, 77 ans, demeure très précaire depuis un double pontage aortocoronarien pratiqué en novembre 1994 et une ablation partielle du poumon en février 2000.



La nomination comme régent du prince Albert intervient alors que l'état de santé de son père, le prince Rainier, hospitalisé depuis plus de trois semaines, s'est grandement dégradé.

La nomination de Wolfowitz à la Banque mondiale confirmée

JEANNINE AVERSA
Associated Press

■ WASHINGTON — Le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé hier à l'unanimité la nomination de Paul Wolfowitz, qui prendra les rênes de l'organisation le 1^{er} juin.

Idéologiquement classé parmi les « néo-conservateurs » aux États-Unis, il est considéré comme l'un des principaux inspirateurs de la politique américaine au Moyen-Orient, à commencer par le renversement de l'Irakien Saddam Hussein.

La candidature du numéro deux du Pentagone avait été annoncée en début de mois par le président George W. Bush.

La Banque mondiale a pour mission de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en voie de développement. Elle prête environ 20 milliards \$ par an pour différents projets, dont la construction de routes et d'écoles, et la lutte contre le sida.

Washington est le premier contributeur de la Banque, qui est traditionnellement dirigée par un Américain, tandis que le Fonds monétaire international est présidé par un Européen.

ACCUEIL TIÈDE

La candidature de Paul Wolfowitz, architecte de la guerre en Irak, a été accueillie avec tiédeur dans les capitales européennes. Ses détracteurs mettaient en avant un penchant pour l'unilatéralisme et un manque d'expérience dans l'aide au développement. Seules l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie lui avaient publiquement apporté leur soutien.

Le numéro deux du Pentagone a ten-

té ces dernières semaines de se montrer sous un jour meilleur.

Il a notamment téléphoné à Bono, le chanteur de U2, connu pour son engagement contre le sida et la dette des pays pauvres. Il a également rencontré plusieurs représentants de la Banque mondiale et effectué un déplacement en Europe pour rassurer sur son programme.

Mercredi, à l'issue de sa rencontre avec les responsables européens, il a confié qu'« aider des gens à sortir de la pauvreté est vraiment une noble mission ». Il a dit comprendre que sa réputation avait pu gêner les Européens. « Mais j'espère que quand les gens me connaîtront mieux, ils comprendront que je crois vraiment profondément dans la mission de la Banque » mondiale.

La France compte nommer le président du Club de Paris Jean-Pierre Jouyet, âgé de 51 ans, pour le nouveau poste de vice-président de la Banque mondiale qui a été proposé.

Placer un Français au poste de numéro deux permettrait d'apaiser les craintes des Européens de voir Paul Wolfowitz profiter de ses nouvelles fonctions pour appuyer la politique mondiale de George W. Bush.

L'actuel président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, doit démissionner fin mai, date à laquelle son second mandat de cinq ans s'achève.

Lessard Bicycles

VENTE DE FEU

de 30% à 80% de rabais

sur vélo, pièces, accessoires et vêtements

du 28 mars au 3 avril

2900, ch. Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy (Québec) 656-0570

909, boul. Pierre-Bertrand local 130, Vanier (Québec) 648-0608

www.lessardbicycle.net

CENTRE DE TRANSFORMATION DES VIANDES DU BSL

Une quinzaine de municipalités déjà en lice

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Une quinzaine de municipalités du Bas-Saint-Laurent sollicitent les faveurs de la Fédération régionale de l'UPA pour l'établissement du projet de centre de transformation des viandes de crèneau annoncé il y a seulement une semaine avec la perspective d'une soixantaine d'emplois.

Un engouement qui n'est pas sans rappeler celui suscité l'année dernière par l'usine de plancher de bois francs de Bois BSL construite à Matane surtout à cause de la disponibilité de main-d'œuvre.

Plus d'une quarantaine de municipalités, de Montmagny à Gaspé, avaient alors offert à Bois BSL terrain, avantages fiscaux et main-d'œuvre pour attirer chez elles les 60 emplois reliés à la nouvelle usine.

On saura au début de mai où l'usine sera construite

Le critère de la disponibilité de main-d'œuvre fait partie des facteurs de localisation du nouveau centre de 3,5 millions \$, qui misera principalement sur les produits de transformation de l'agneau lourd. Le Bas-Saint-Laurent est la région qui possède le plus important cheptel d'agneaux au Québec, avec 65 000 têtes.

« Il y a aussi d'autres critères comme la disponibilité d'un vaste terrain facile de circulation, avec possibilité d'expansion, doté de services municipaux avec des accès aux grands axes routiers », a précisé Jean-Claude Parenteau, directeur général adjoint à l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Des municipalités les MRC du Témiscouata, Rivière-du-Loup, des Basques, de Rimouski-Québec et de la Mitis ont jusqu'ici soumis leur candidature.

Les autres municipalités n'ont plus qu'une semaine pour en faire autant en fonction d'un choix qui sera annoncé au début de mai.

À Saint-Gabriel-de-Rimouski, le maire Jean-Clément Ouellet estime être en mesure de répondre aux critères de l'UPA. « Nous avons un parc industriel et une mise de fonds de 300 000 \$ et ça ne fait que commencer », clame le maire de cette municipalité de 1200 habitants, située au sud-est de Rimouski.

« Nous devons faire un choix et malheureusement il y aura des malheureux », souligne le porte-parole de l'UPA. Le centre de transformation serait localisé dans un rayon d'action d'environ 50 kilomètres de l'abattoir de Lucèveville (entre Rimouski et Mont-Joli), avait lancé Claude Guimond, président de l'UPA Bas-Saint-Laurent, lors de l'annonce de ce projet.

Les crevettiers du golfe prennent enfin la mer

GENEVÈVE GÉLINAS

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-AU-RENARD — Les pêcheurs de crevette du golfe ont mis leurs chaluts à l'eau cette nuit. La saison démarre dans un contexte où la crevette est abondante, mais où les usines de transformation se plaignent de la faiblesse des marchés, et les pêcheurs, de la hausse du prix de l'essence.

Hier, au port de Rivière-au-Renard, les pêcheurs se préparaient à partir pour l'île d'Anticosti, où l'on pêche les plus grosses crevettes au printemps. « On s'en va à la pointe sud-ouest de l'île. Le printemps, on se ramasse pas mal tous là, on devrait être 30 à 40 bateaux », raconte Bertrand Huet, second sur le *NBJA*. Les poissonneries du grand Gaspé recevront leurs premières crevettes fraîches dimanche.

Au Québec, 200 pêcheurs et 650 travailleurs d'usine, dont la grande majorité en Gaspésie et à Matane, travaillent environ 22 semaines par année dans l'industrie de la crevette, pour des retombées économiques de 48 millions \$.

Pêches et Océans Canada n'a toujours pas rendu public son plan de pêche à la crevette du golfe. En attendant, les bateaux peuvent capturer jusqu'à 80 % du contingent de 21 500 tonnes métriques accordé l'an dernier.

Les crevettiers devront compter avec une hausse de 40 % du prix de l'essence. « Le prix de la crevette ne suit pas suffisamment pour compenser les dépenses de fuel et à ce niveau-là, c'est une perte de revenus pour toute la flotte », dit le capitaine Jocelyn Jalbert.

Les pêcheurs et les deux usines du grand Gaspé se sont pourtant entendus pour augmenter de 1 \$ la livre les prix au débarquement, une première hausse en trois ans. Pour la grosse crevette, les pêcheurs recevront un peu plus de 63 \$ la livre. « On aurait préféré avoir davantage. La hausse du prix de l'essence représente des coûts de 2,5 \$ la livre. Mais il faut composer avec le prix de la crevette sur les marchés, qui a descendu beaucoup au cours des dernières années », explique le négociateur des pêcheurs, M^r Clément Groleau.

Les usines gaspésiennes trouvent les temps durs : « Terre-Neuve met une abondance de crevettes sur les marchés, et ça fait baisser les prix. Mais je pense qu'on a atteint le fond du baril et en 2005, on serait contents d'avoir une stabilité (des prix) du marché », affirme Gaétan Denis, patron de Crevettes du Nord Atlantique d'Anse-au-Griffon.

Si les pêcheurs ont quand même obtenu de meilleurs prix au débarquement, c'est que l'usine de transformation de Matane a changé de propriétaire, passant aux mains de l'entreprise danoise Per Nielsen Seafood International. « La

venue d'un nouveau joueur à Matane nous a forcés à payer un peu plus que ce qu'on voulait offrir. Notre première offre était le statu quo », avoue M. Denis.

UN JOUR SEULEMENT ENCAN EXCEPTIONNEL / ENCAN DE SUCCESSION DE GRANDE VALEUR

Articles de première classe internationale
Calibre luxe et investissementŒuvres d'art - Tapis Persans - Meubles de choix
Œuvres d'art décorativesBiens de propriétés privées et de commerces
Plus plusieurs grandes successions sélectionnées

LE DIMANCHE 3 AVRIL À 13 H

Inspection à partir de midi
au réputé

Hôtel Clarion Québec

3125, boul. Hochelaga, Sainte-Foy (418) 653-4906

Liste partielle des lots

• Plusieurs Lithographies originales signées « Jean-Paul Riopelle », Huiles sur toiles originales de « Philippe Richard », « Georgina Roth », « Jean Delville », « Pierre Demers », « Magdolna Knapp », et plusieurs autres peintres de renommée internationale • Gravure originale extrêmement rare de « Rembrandt » • Plusieurs autres peintures à l'huile avec cadres de qualité musée • Tapis persans et orientaux exceptionnels de calibre luxueux, noués à la main par des maîtres tisserands, en laine et en soie, venant des plus grands centres de l'Orient. Modèles tribaux et urbains, dans toutes les dimensions. Superbes porcelaines continentales rehaussées de feuilles d'or. • Bronzes européens, classiques, animaliers et contemporains, à patine polie et uniques. • Meubles d'une richesse exceptionnelle, mobilier de salle à manger avec 8 chaises, mobiliers de chambre, fauteuils d'appoint, ensembles de salon, secrétaires, tables, bureaux, cabinets, armoires etc., le tout représentant les époques du 17^e, 18^e et 19^e siècles en bois massif sculptés à la main, belle collection de bijoux : diamants, émeraudes, saphirs et rubis sertis sur or blanc et jaune, et nombreuses autres belles pièces difficiles à trouver.

UN JOUR SEULEMENT

Pour le compte de Encans Richard.

Renseignements : 1 866 802-6002

NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION

UNE JOURNÉE DE LOISIRS ET DE PLAISIR

Paiement : comptant, Visa, MasterCard, Amex
Commission d'achat de 10%
sous réserve de vente
préalable, erreur ou omission.

Meubles Authentika
VENTE D'OUVERTURE
DU JAMAIS VU!

1 JOUR SEULEMENT
Le dimanche 3 avril
de 11 h à 17 h

SOFA et CAUSEUSE en CUIR

Mod. 38005
EN 24 Paiements
de 62,45 \$ sans frais,
ni intérêts

1499\$

PAYEZ DANS 1 AN!

GRAND CHOIX de COULEURS

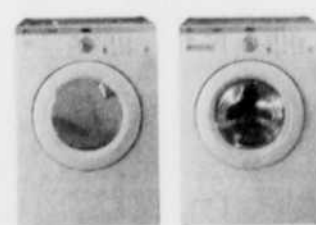
850, boul. Pierre-Bertrand Sud, Vanier (418) 682-1333

Jusqu'au 15 avril
À l'achat du duo laveuse et sècheuse LG, obtenez du savon à laver HE pour 1 an.

UNE NOUVELLE BUANDERIE PEUT-ÊTRE ?

Hélas ! Votre laveuse et votre sècheuse ne sont pas éternelles. Arrive le jour où il faut les remplacer et choisir l'endroit qui vous offrira les meilleurs produits avec le meilleur service. C'est pourquoi vous devez penser à Lévesque Électroménagers, le seul vrai spécialiste à Québec.

Une visite à notre magasin vous en convaincra.



Quand on parle de qualité, on peut faire confiance aux produits LG. Silencieuse, cette laveuse offre la plus faible consommation d'énergie et utilise la plus petite quantité d'eau. La sècheuse, avec ses multiples commandes de température, vous assure une efficacité incomparable. Vraiment, un duo du tonnerre.

Qu'attendez-vous ? On vous attend !

LÉVESQUE
ELECTROMÉNAGERS

[LE SPÉCIALISTE DEPUIS 36 ANS]

5100, BOULEVARD DES GALERIES
TÉLÉPHONE 418 663 4605
WWW.LEVESQUEELECTRO.COM

Les folies du printemps
Volkswagen
au Mont-Sainte-Anne

du 28 mars au 1^{er} mai 2005

RCR



TELUS

Budget

Abonnement printanier

illimité
jusqu'au 1^{er} mai

à partir de

109\$*

*Selon l'horaire en vigueur. Toutes taxes en sus. Certaines conditions s'appliquent.

2 et 3 avril
Week-end Extrême K

Samedi

- Compétition de Big Air
- BBQ et Village d'exposants
- Concert en plein air avec Karma Kameleon
- Bar extérieur Kokanee

Dimanche

- Ultracross parallèle
- D.J. sur la Scène Volkswagen

1 888 827-4579 • www.mont-sainte-anne.com

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Vigilance



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

La Cour suprême du Canada ne vient pas de chambarder la loi 101 et la Charte de la langue française comme elle l'a fait par le passé. Le Québec évite ainsi qu'une crise linguistique s'ajoute au désordre et au mécontentement actuels. Malgré le soulagement, le Québec doit cependant demeurer très vigilant. Il doit continuer de lutter contre l'omniprésence et le fort attrait de l'anglais. Et aussi, contre l'amnésie et l'ignorance de ceux qui ont oublié ou qui ne savent pas quels sont les objectifs et les fondements de la loi 101.

La langue et la culture françaises au Québec ne sont pas tant menacées par les juges « anglophones et fédéralistes » qu'Ottawa nomme à la Cour suprême, que par ces Québécois qui estiment que la loi 101, adoptée en 1977, n'est plus essentielle. Elles le sont aussi par ces Québécois qui croient qu'en 2005, la nécessité d'apprendre l'anglais justifie que tous, francophones, anglophones et allophones, puissent opter pour l'école primaire et secondaire de leur choix, française ou anglaise.

Faut-il le rappeler, des francophones ont contesté la loi 101 jusqu'à la Cour suprême. À leur avis, il n'est pas juste que de petits francophones soient exclus de l'école anglaise parce qu'eux et leurs parents n'ont pas reçu un enseignement en anglais au Canada. Selon eux, tous les enfants du Québec devraient avoir accès à l'école publique anglaise.

La Cour suprême, dans une décision unanime, n'est pas de cet avis. Elle rappelle ce qui a mené le Québec à adopter la loi 101 pour préserver la langue et la culture françaises au Québec, petite enclave francophone dans une Amérique majoritairement anglophone. Elle reconnaît que des disparités très réelles existent entre la situation de la communauté linguistique minoritaire du Québec et les communautés linguistiques minoritaires des territoires et des autres provinces.

En 1977, 80 % des immigrants envoyaient leurs enfants à l'école publique anglaise

Les rappels ne sont pas superflus. En 1977, 80 % des immigrants envoyaient leurs enfants à l'école publique anglaise. La loi 101 a changé le tableau et les décisions rendues hier par le plus haut tribunal du pays ne risquent pas de nous ramener 30 ans en arrière.

Nous n'adhérons pas au discours de certains ténors souverainistes qui estiment que la Cour a fait une brèche importante dans la Charte. Les juges demandent au Québec de faire une interprétation plus large de la disposition de la loi disant que la « majeure partie » de l'éducation doit avoir été faite en anglais ailleurs au Canada pour qu'elle puisse se poursuivre dans cette langue au Québec. Au lieu d'apprécier chaque cas de façon mathématique, les juges estiment qu'il faut y joindre des critères qualitatifs, tenir compte de la situation de chaque enfant et du cheminement scolaire de celui-ci. Les fondements de la loi 101 ne sont pas menacés par une telle demande et des milliers d'enfants ne prendront pas le chemin de l'école anglaise à cause de cela. D'autant plus que la Cour suprême a reconnu hier la compétence du Tribunal administratif du Québec pour trancher les cas litigieux d'admissibilité à l'école anglaise. La province décidera aussi ce qu'elle considérera dans l'évaluation qualitative souhaitée par les juges.

Au lieu de craindre les pires scénarios, les Québécois devraient mettre leurs efforts sur l'amélioration de l'enseignement des langues secondes dans les écoles publiques francophones. Oui, il faut préserver et promouvoir la langue et la culture françaises auprès de tous les Québécois, qu'importe leur origine. Le gouvernement québécois doit aussi colmater les brèches, comme il l'a fait en 2002, lorsqu'il constata que certains contournent la loi.

Nos enfants, et ceux qui choisissent de vivre au Québec, doivent cependant être aussi capables d'évoluer dans un monde où l'anglais domine. Nos querelles linguistiques et politiques nous ont trop longtemps éloignés de cette responsabilité qui incombe aussi à l'école québécoise.

POINT DE VUE

« Je suis surpris de voir mes pairs(...) revendiquer »

Michel Sacy

L'auteur est étudiant. Il a 19 ans et il habite Sillery (Québec).

Il est peu étonnant qu'après de nombreux reculs, le gouvernement Charest veuille transmettre une image de fermeté, surtout à la veille d'importantes négociations avec les syndicats de la fonction publique et parapublique. À défaut d'être aimé, sois craint, lui aurait conseillé Machiavel. C'est donc pour des raisons politiques, bien plus que budgétaires, que les libéraux se bornent à ne pas abolir la réforme du régime de prêts et bourses. Toutefois, la fermeté devient bêtise lorsqu'on est indéniablement dans le tort, comme c'est le cas pour les libéraux dans le conflit qui les oppose aux étudiants.

Si Jean Charest réussit à écraser les revendications étudiantes, les répercussions négatives de cette rigidité pourraient aller au-delà de l'injustice créée par le retrait des 103 millions \$. Car si je suis surpris de voir mes pairs, souvent difficiles à convaincre, se déplacer jusqu'aux urnes, revendiquer, débrayer et manifester avec une telle ferveur, j'ai bien peur que l'entêtement libéral ne nourris-



La fermeté devient bêtise lorsqu'on est indéniablement dans le tort, comme c'est le cas pour les libéraux dans le conflit qui les oppose aux étudiants.

se le cynisme de plusieurs à l'égard de la politique. S'il est impossible de faire fléchir le gouvernement alors que le mouvement de revendications étudiantes atteint une ampleur sans précédent, que les appuis à ce dernier fusent de toutes parts et qu'il est soutenu par une très large majorité de la population, l'opinion que la démocratie est un leurre et qu'il est, par conséquent, inutile de s'y intéresser et de s'y impliquer pourrait se cristalliser chez plusieurs.

Jean Charest et ses sbires pourraient, de la sorte, commettre leur plus grande offense au bien commun (et ce n'est pas peu dire), en étouffant une apparente renaissance de l'intérêt pour la politique chez ceux de ma génération. La grève étudiante terminée, chacun retournerait chez soi pour écouter la télévision une bière à la main, en laissant le système pourrir jusqu'à l'effondrement.



CHRONIQUE

L'homme à la voix douce

Le congédiement par le premier ministre Jean Charest de son ministre des Finances, Yves Séguin, et son remplacement par Michel Audet ont été fortement dénoncés par l'opposition. Essentiellement parce que l'on estimait que le gouvernement libéral perdait ainsi son ministre le plus combatif et son rempart le plus solide contre les abus du gouvernement fédéral.

Le message, en fait, c'est qu'un ministre comme Yves Séguin, une grande gueule, au nationalisme plus vibrant, prompt à dénoncer le fédéral devant les micros, défendrait mieux les intérêts du Québec qu'un ministre comme Michel Audet, un homme à la voix douce, plus prêt vers les négociations et le travail de couloirs.

Cette thèse repose sur une conception assez superficielle des relations entre gouvernements et, surtout, sur une incompréhension de la nature même du déséquilibre fiscal.

Le Québec, comme les autres provinces, a deux contentieux financiers majeurs avec le gouvernement central, deux dossiers liés, mais bien différents. Le premier, c'est la péréquation, ce programme de transfert entre les provinces riches et les provinces pauvres pour aider celles-ci à offrir la même qualité de services. Un programme qui doit être repensé, mais dont l'équilibre fragile a été rompu par une entente particulière entre le gouvernement Martin et Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, pour exempter leurs revenus pétroliers du calcul de la péréquation. Une décision arbitraire qui affecte la légitimité du programme et favorise la surenchère et le chacun pour soi.

L'autre dossier, plus fondamental, c'est celui du déséquilibre fiscal, un terme inventé au Québec et que le premier ministre Paul Martin accepte mal, qui décrit pourtant une réalité, le fait que le gouvernement central dispose d'une importante marge de manœuvre financière tandis que les provinces ont le plus grand mal à mobiliser les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations.

Une situation relativement récente qui s'explique en partie par l'impact négatif sur les finances des provinces de la lutte contre le déficit fédéral, par les fruits d'une saine gestion, mais aussi par le hasard qui a voulu que les postes de dépenses qui explosent sont de ressort provincial, comme la santé et l'éducation. Le problème est assez aigu pour souhaiter un nouveau partage des ressources entre le gouvernement central et les provinces et la correction d'une situation qui pervertit l'esprit du fédéralisme.

L'erreur que l'on fait au Québec, c'est de voir ce problème comme un problème québécois, un autre contentieux Ottawa-Québec, une autre manifestation de l'incompréhension et de la mauvaise foi du gouvernement central où le Québec est une victime.

Ce n'est absolument pas le cas. Il est vrai que le Québec a été la première province à aller au front sur cette question, entre autres avec la commission présidée par M. Séguin. Mais dans les faits, cette réalité affecte toutes les provinces et les frappe toutes à peu près de la même façon. Toutes les provinces, à part l'Alberta, ont du mal à joindre les deux bouts, et toutes souhaiteraient mettre la main sur les ressources qui se retrou-

vent dans la capitale fédérale. Si le Québec est plus combatif, ce n'est pas parce qu'il est traité plus injustement, mais parce que sa situation financière est plus précaire, notamment à cause de son fort endettement.

Et quelle est la meilleure façon de résoudre un problème qui touche toutes les provinces? C'est de travailler ensemble pour bâtir un front commun. C'est ce qui est maintenant possible. On a pu noter, par exemple, que le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, a réclamé sa part des surplus fédéraux. Le député bloquiste Yvan Loubier s'en est inquiété et y a vu le signe que le vacuüm laissé par Yves Séguin permettait à l'Ontario de damer le pion au Québec. On doit au contraire y voir le fait que l'Ontario fasse la même analyse que le Québec permet de jeter les bases d'un rapport de forces favorable.

Ce genre d'approche exige de la finesse politique plutôt que de la ferveur, une connaissance des provinces mais aussi une connaissance du fédéralisme. Ce n'est pas en traitant le ministre des Finances fédéral de Dracula que l'on fera avancer le Québec.

Entre autres, les provinces, qui reluent les surplus fédéraux, ont souvent tendance à surestimer ces surplus et à croire que ceux-ci leur reviennent de droit. Il faut accepter que le gouvernement central, surtout s'il cesse ses empiétements dans les champs de compétence provinciaux, a des objectifs louables et des besoins légitimes.

Dans ce genre de processus, dont le succès reposera sur une entente entre les provinces, les talents de Jean Charest, qui s'était distingué dans l'entente sur la santé, sont précieux. Tout comme ceux de Michel Audet, un homme de dossiers plus porté à la négociation que vers la théâtralité.

Soyez réalistes, demandez l'impossible!

Pierre Ross

L'auteur est professeur d'histoire au Cégep de Limoilou

En 1962, dans les premières années de la Révolution tranquille, au moment où s'élaborait ce qui deviendra plus tard le « modèle québécois », Jean Lesage avait déclaré, devant l'éventualité de se retrouver avec une fonction publique syndiquée, que « la reine ne négocie pas avec ses sujets ». On connaît la suite... L'impossible s'est produit. Le mouvement de syndicalisation a réussi et la reine a dû négocier. Le modèle québécois qui s'est ensuivi ressemblait de moins en moins à celui imaginé par l'homme dont on disait qu'il était le père de la Révolution tranquille.

Aujourd'hui, deux tours new-yorkaises, deux référendums et moins de deux enfants par couple plus tard, un nouveau gouvernement libéral, dirigé pour la première fois depuis Jean Lesage par un ancien ministre fédéral, considère que le temps est venu de présenter un nouveau modèle de société aux Québécois. Qu'en est-il de ce nouveau modèle?

Pour tenter de le découvrir, comparons les gestes de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, à ceux de son collègue à l'Éducation, Jean-Marc Fournier. M^{me} Jérôme-Forget, avec son « mon offre globale n'est pas négociable » face aux employés du secteur public, semble proposer un modèle qui renoue avec le Jean Lesage de 1962.

Pour sa part, M. Fournier, en réponse à l'offre du président de la FEUQ, le 24 mars dernier, reproche à son sujet Bouchard de ne pas véritablement négocier avec la reine. Si on s'en tient à ces deux exemples, le moins que l'on puisse dire, c'est que le modèle n'est pas au point. Mais devant ce dilemme, quelle direction donne le premier ministre? Pour l'instant, aucune.

Pour l'instant, c'est le mouvement étudiant qui propose un modèle. Ce modèle se veut plus généreux que le néo-libéralisme américain, plus ouvert sur le monde que le nationalisme ethnique, tout en étant soucieux de faire vivre en son sein une démocratie participative.

Lors de la grande manifestation étudiante de jeudi dernier à Québec, une pancarte reprenait ce slogan de mai 68, « Soyez réalistes, demandez l'impossible ». Pourquoi pas? Si on veut changer les choses, le réel de demain doit surgir de l'impossible d'aujourd'hui.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Quelle sera la portée de la décision de la Cour suprême pour la survie du français?

ÉCRIVEZ-NOUS à opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

OPINIONS

ANALYSE

L'accès à l'école anglaise ou la sagesse de la Cour suprême

Patrice Garant

L'auteur est professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval.

La Haute Cour vient de rendre trois arrêts majeurs qui valident les restrictions à l'accès de l'école anglaise imposées par la Charte de la langue française et confirment la validité constitutionnelle du système québécois.

AFFAIRE GOSSELIN

Dans l'affaire Gosselin, un groupe de parents citoyens canadiens francophones du Québec contestaient la constitutionnalité de l'art. 73 de la loi 101 qui exige qu'ils aient reçu un enseignement primaire en anglais au Canada, « en majeure partie », pour inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Cette disposition serait discriminatoire au sens de l'art. 10 de la Charte québécoise des droits de la personne.

La Cour répond que l'art. 73 n'est pas discriminatoire parce qu'il est justifié par l'art. 23 de la Charte constitutionnelle canadienne. Ce dernier concerne les droits collectifs des minorités de langue officielle et « établit un code complet des droits à l'instruction dans la langue de la minorité, code qui confère un statut spécial aux communautés linguistiques minoritaires anglophones ou francophones ».

Il est plutôt un exemple des moyens de réaliser l'égalité réelle dans le contexte particulier des communautés linguistiques minoritaires. Cette inégalité résulte d'un compromis politique légitime, mais il ne s'ensuit pas que les droits garantis par l'art. 23 doivent recevoir une interprétation restrictive. La Cour a d'ailleurs confirmé, à maintes reprises, que les droits linguistiques doivent recevoir une interprétation téléologique large et compatible avec le maintien et l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles du Canada.

La Cour rappelle que « l'article 23 revêt une importance capitale en raison du rôle primordial que joue l'instruction dans le maintien et le développement de la vitalité linguistique et culturelle ». Cet article constitue en conséquence « la clef de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme ». Globalement, l'art. 73 de la loi 101, fruit d'une laborieuse évolution législative, est parfaitement constitutionnel et légitime. Au total, 11 magistrats à tous les niveaux ont conclu dans ce sens.

AFFAIRE CASIMIR

Dans l'affaire Casimir, la Cour complète sa pensée et se penche sur le sens de l'expression « majeure partie de l'enseignement reçu ». Des parents s'étaient vu refuser l'accès à l'école anglaise parce que leur enfant avait suivi un programme d'immersion francophone dans une école anglophone; ils



Dans son jugement qui valide les restrictions à l'accès de l'école anglaise imposées par la Charte de la langue française, la Cour suprême ne remet pas en cause des compromis sociopolitiques qui ont assuré la paix linguistique au Québec, croit le professeur de droit constitutionnel Patrice Garant. Elle reconnaît au moins implicitement le caractère de société distincte du Québec et la légitimité pour l'Assemblée nationale de faire de l'accès à l'école française un élément majeur de développement de la culture française au Québec.

n'auraient pas été, en majeure partie, dans un enseignement en anglais.

La Cour estime que ce critère, plus restrictif que celui prévu à l'art. 23 de la Charte constitutionnelle, est valide, mais ne doit pas recevoir une interprétation trop étroite. L'art. 23 (2) a pour objet précis de garantir le droit à la continuité de l'instruction dans la langue de la minorité, de préserver l'unité familiale et de favoriser la liberté de circulation et d'établissement.

Pour respecter l'art. 23 (2), le critère de la « majeure partie » qu'établit l'art. 73 (2) de la Charte de la langue française doit comporter une évaluation qualitative plutôt que strictement quantitative du cheminement scolaire de l'enfant. Le cheminement scolaire antérieur et actuel est le meilleur indice d'engagement authentique à che-

miner dans la langue d'enseignement de la minorité. Il faut tenir compte de l'ensemble de la situation de l'enfant, le temps passé dans chaque programme, l'étape des études à laquelle le choix a été fait, les programmes offerts, les difficultés d'apprentissage. L'évaluation qualitative permet mieux de vérifier si l'enfant a reçu « une partie importante » de son instruction dans la langue de la minorité.

UN TRIBUNAL SPÉCIALISÉ FORT COMPÉTENT

Certains ont estimé que cet assouplissement constitue une brèche qui conduira à une trop grande permissivité. Or, comme la Cour suprême le rappelle dans le troisième arrêt de ce jour (Okwoobi), c'est le Tribunal administratif du Québec, tribunal spé-

cialisé et fort compétent, qui appréciera ces questions; nous croyons qu'on peut y faire confiance.

Dans cet arrêt, la Cour valide aussi l'ensemble du processus québécois de détermination de l'accès à l'école anglaise.

Nous croyons que ces trois arrêts ont un solide fondement juridique. Il ne s'agit pas, comme on l'a prétendu, de jugements purement politiques. Certes, en matière constitutionnelle, il faut craindre l'activisme judiciaire (le gouvernement des juges), mais ici, la Cour interprète la Constitution en tenant compte du contexte politique, certes, mais elle pratique rationnellement une réserve acceptable.

Elle ne remet pas en cause des compromis sociopolitiques qui ont assuré la paix linguistique au Québec. Elle recon-

naît au moins implicitement le caractère de société distincte du Québec et la légitimité pour l'Assemblée nationale de faire de l'accès à l'école française un élément majeur de développement de la culture française au Québec.

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU sera saisi vraisemblablement de ces affaires, mais nous ne voyons pas en quoi le Québec ou le Canada auraient violé le Pacte international sur les droits civils et politiques. La Constitution canadienne et les lois québécoises en particulier pourraient au contraire être considérées, par ce comité qui, incidemment, n'est pas un tribunal, comme des modèles de respect des droits des minorités dans un contexte d'égalité réelle des deux groupes linguistiques fondateurs du Canada.

TÉMOIGNAGE

LE MOUVEMENT SCOUT

Notre société a perdu le sens du service gratuit

Pierre Watier

Commissaire adjoint au district des Scouts de Québec

(L'auteur s'exprime ici à titre personnel)

Cet après-midi, à l'Assemblée nationale, une cinquantaine de bénévoles scouts de tout le Québec seront honorés par la Fédération québécoise du scoutisme, en présence du lieutenant-gouverneur Lise Thibault. Quoi? Des scouts en 2005? Ça existe encore?

Hé oui! En cette époque hautement matérialiste, il existe encore des centaines d'adultes qui se dévouent bénévolement pour permettre à des jeunes de vivre des aventures toutes spéciales, les leurs.

Car le scoutisme n'est pas qu'un simple loisir destiné à occuper les enfants pendant que papa ou maman fait l'épicerie. D'ailleurs, les parents de scouts le savent bien, eux qui sont invités à « suivre » leur enfant de près dans ce mouvement. Bon nombre de nos animateurs sont d'ailleurs de ces parents qui acceptent de prendre de ce temps déjà fort rempli. Tant pis pour *Virginie*! Quant aux autres, ce sont souvent de jeunes adultes qui ont grandi au sein du scoutisme et qui souhaitent transmettre ce qu'ils ont reçu.

Car il se vit de grandes et belles choses chez les scouts. Malheureusement, il semble que le mouvement peine à se débarrasser d'une image vieillotte, celle du p'tit gars en culottes courtes qui fait des nœuds. Pour être

honnête, il est probable que certains groupes n'ont pas fait grand-chose pour rompre avec ce cliché. Mais ils sont une minorité. De façon générale, les groupes scouts carburent plutôt à l'aventure et à l'imagination, ils font d'ailleurs des miracles avec leurs moyens limités.

Mais pourquoi dépenser tant d'énergie, alors qu'il existe des cours en tout, que les parents collectionnent d'ailleurs allègrement pour leurs jeunes? Parce que le scoutisme porte en soi sa récompense. Lorsqu'un enfant a les yeux qui brillent de plaisir et piaffe d'impatience à l'idée de devenir espion le temps d'un camp, ou qu'après quelques mois, il commence enfin à s'ouvrir, passant par-dessus sa gêne pour prendre sa place au sein du groupe, de sa « gang de chums ».

Le groupe. Voilà l'un des mots-clés à la base du mouvement scout. Vous en connaissez beaucoup d'endroits où les enfants peuvent réaliser des projets en *gang*, des choses absolument impossibles à faire seul ou seulement avec les deux ou trois amis du coin, sans organisation derrière? Cela (contrairement à l'école), dans un contexte de plaisir pur et à leur propre rythme?

La tente construite en haut d'un arbre (ce peut être utile de savoir faire des nœuds...), la grande chasse au trésor, l'expédition de survie en forêt, la nuit dans un « tombeau » par -20°C sont autant de défis à travers lesquels les jeunes se réalisent et découvrent leurs limites et leurs capacités. Ils apprennent l'entraide et l'amitié, la



Les célébrations du 75^e anniversaire du district des scouts de Québec se sont tenues à la fin de l'été dernier au parc Victoria. Vous en connaissez beaucoup d'endroits où les enfants peuvent réaliser des projets en « gang », dans un contexte de plaisir pur?

vraie. Et il y a tous ces petits moments magiques autour du feu, avec la *gang* encore une fois, propices aux histoires de toutes sortes, à vaincre la nuit qui se dresse derrière...

Bien sûr, les activités varient selon les groupes d'âge. C'est d'ailleurs l'une des préoccupations constantes du mouvement: faire grandir le jeune. Mais de 7 à 17 ans, garçons et filles peuvent y trouver leur compte.

Il n'existe bien sûr aucun chiffre pour dire l'impact de notre action sur les jeunes. Mais au sein du mouvement, nous avons la prétention de croire que nous participons au développement des jeunes sous différentes facettes tout en les respectant, et que nous contribuons même à la prévention de la délinquance. Ces enfants et adoles-

cents qui s'occupent à relever des défis ont bien d'autre chose à penser qu'à mal faire! Force nous est toutefois de constater que notre « travail » reçoit

Le scoutisme n'est pas qu'un simple loisir destiné à occuper les enfants pendant que papa ou maman fait l'épicerie

bien peu de soutien au Québec, comme l'action bénévole en général, du reste.

Bien sûr, il existe parfois des remises de médailles, une petite fleur pour ceux et celles qui les reçoivent. Mais personne ne s'engage pour ça. Comme

le disent les Bougon, les bénévoles, ce sont « les caves qui travaillent sans être payés »! C'est vrai et nous en sommes fiers. Notre société a perdu le sens du service gratuit et, selon nous, c'est bien dommage. Nous l'avons dit, l'engagement est souvent motivé par le bonheur que l'on apporte. Mais encore faut-il être capable de se rendre disponible.

En Europe, certains pays ont des lois forçant les employeurs à donner une semaine de vacances supplémentaire aux personnes qui s'engagent bénévolement. Pourquoi n'y aurait-il pas quelque chose de semblable ici? Les employeurs pourraient recevoir un crédit d'impôt en échange, ce qui serait un soutien concret à notre action. C'est cette culture sociale et d'État que nous aimerions voir naître.

En échange, nous sommes prêts à donner « notre 110% », comme disent les sportifs, pour permettre à des centaines d'enfants d'être bien dans leur peau et mieux équipés pour faire face à la vie. Bien des adultes qui ont été scouts dans leur enfance peuvent d'ailleurs témoigner de tout ce qu'ils en ont reçu. À quand une politique qui reconnaît l'action bénévole sous toutes ses formes au Québec?

Quant à moi, je vous dirais que le scoutisme, c'est une sorte de maladie. À chaque mois d'août, on a une rechute et elle dure 10 mois! Cela ne veut pas dire pour autant que nous soyons atteints du syndrome de Peter Pan et que nous ayons oublié de vieillir. Mais notre cœur, lui, est demeuré bien jeune...

L'hostilité tourne à la violence entre chasseurs de phoques et manifestants

CHARLOTTETOWN (PC) — L'hostilité entre chasseurs de phoques et manifestants a tourné à la violence, hier, lorsqu'un affrontement entre les uns et les autres a donné lieu à plusieurs arrestations sur les glaces du golfe du Saint-Laurent.

Le défenseur des droits des animaux Paul Watson, capitaine du *Farley Mowat*, navire de la Sea Shepherd Conservation Society, a indiqué que 11 membres de son équipage avaient été placés en état de détention par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), après qu'ils eurent tenté de prendre en photo des phoquiers prenant part à la chasse annuelle menée dans le golfe.

M. Watson, dirigeant de la Sea Shepherd Conservation Society, a ajouté avoir vu l'un des membres d'équipage de son navire être agressé par un chasseur.

« Quelqu'un de mon équipe, Jonny Vasic, qui est de Los Angeles, a été attaqué par l'un des phoquiers, atteint au visage et blessé », a déclaré M. Watson lors d'un entretien téléphonique, au moment où le *Farley Mowat* naviguait à proximité des Îles-de-la-Madeleine.

ARRESTATIONS

« Ils ont brisé son appareil, j'ai immédiatement appelé la garde côtière et demandé à la GRC d'accuser le chasseur d'agression. Ils ont réagi en envoyant un hélicoptère afin d'arrêter Jonny Vasic. »

Michel Thérien, porte-parole du ministère fédéral des Pêches et des Océans, a indiqué que trois membres d'équipage du *Farley Mowat* avaient été arrêtés. Ils n'auraient pas respecté la zone tampon établie afin de pro-

téger chasseurs et protestataires.

M. Watson a confirmé ne pas détenir les papiers nécessaires afin de se trouver à distance rapprochée des navires des chasseurs.

Il a cependant indiqué qu'il lui était impossible d'obtenir ces documents puisqu'il devait pour cela se rendre aux Îles-de-la-Madeleine.

« On m'a menacé de mort si je mets les pieds aux Îles-de-la-Madeleine », a-t-il dit, faisant allusion à la haine que ressentent de nombreux habitants de ces îles vis-à-vis des opposants à la chasse au phoque.

Environ une douzaine de personnes du *Farley Mowat* auraient été impliquées dans l'incident, a ajouté M. Thérien, selon qui d'autres arrestations pourraient avoir lieu.

Le porte-parole n'a pas été en mesure de dire s'il y avait eu des blessés.

EN BREF

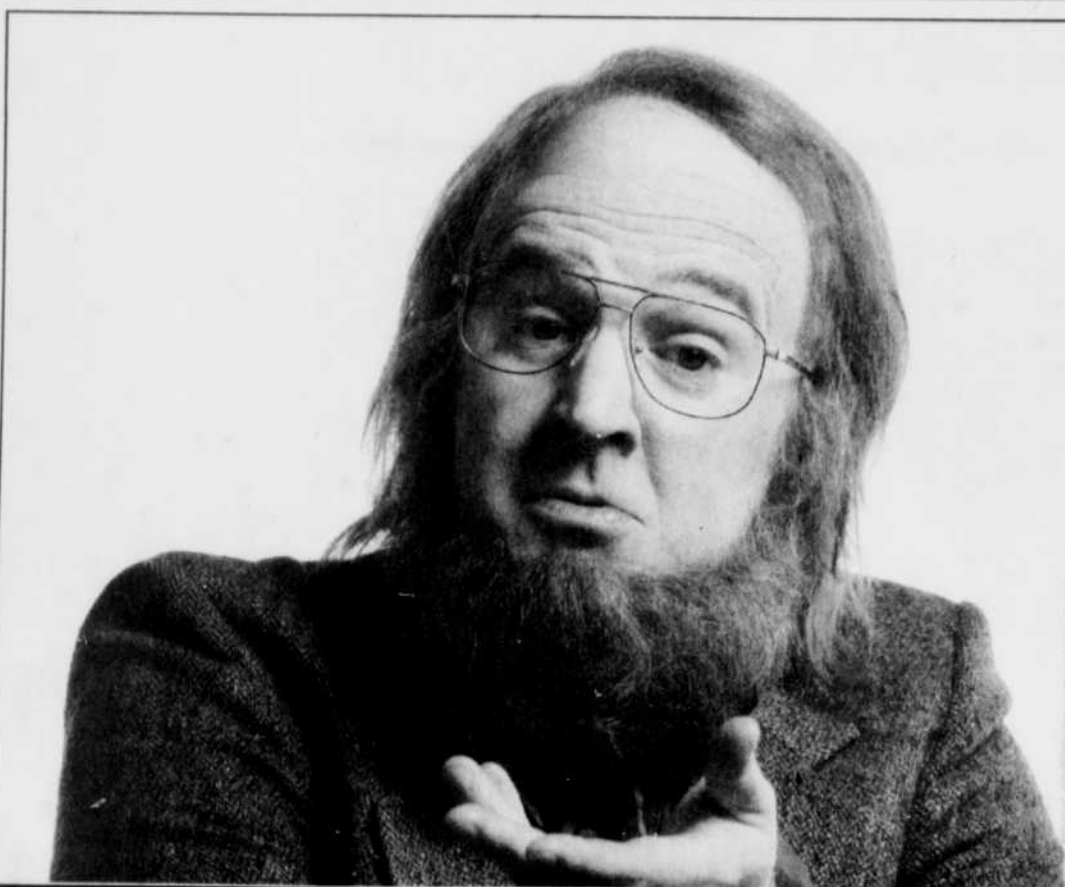
5,3 M\$ dans la recherche sur les cellules souches

■ MONTRÉAL — Le gouvernement fédéral a annoncé hier un investissement annuel de 5,3 millions \$ dans la recherche sur les cellules souches. Ces cellules non encore différenciées sont capables en principe de renouveler ou de réparer certains organes malades comme le cœur ou les poumons. La subvention annuelle, annoncée par le ministre de la Justice Irwin Cotler, aidera à financer diverses recherches au Canada, comme celles du Dr Jacques Galipeau, de l'Hôpital général juif de Montréal, qui portent sur l'utilisation des cellules souches adultes pour réparer les dommages causés par des maladies cardiovasculaires. Au Canada, les scientifiques sont autorisés à utiliser les cellules souches provenant d'adultes et d'embryons dans leurs recherches, mais ils

ne peuvent en faire davantage en vertu de la loi. *PC*

Puritanisme américain

■ EDINBURGH, Indiana — La frénésie puritaine des Américains ne cesse d'étonner. C'est maintenant au tour de la Venus de Milo et du David de Michel-Ange de goûter aux excès moralisateurs de nos voisins du sud. Un vendeur de sculptures destinées aux aménagements paysagers à Edinburg, dans l'État de l'Indiana, s'est fait dire par les autorités du comté qu'il devait couvrir le haut de la Venus et le bas du David qui se trouvent devant son établissement. Les copies en ciment de ces chefs-d'œuvre ainsi qu'une dizaine d'autres ne doivent pas être à la vue du grand public parce qu'elles sont obscènes en vertu des lois de l'Indiana. Celles-ci interdisent en effet toute exhibition de nudité qui pourrait être vue par des enfants. *PC*



« Si des voix intérieures vous chuchotent de faire vite, écoutez-les. »

50 % de rabais et plus sur les cellulaires dernier cri et sur le système de télévision numérique par satellite ExpressVu

OFFRE PROLONGÉE JUSQU'AU 6 AVRIL SEULEMENT



Audiovox 8615

0 \$¹

(régulièrement 29 \$)



Sanyo 8100
Phototéléphone

49 \$¹

(régulièrement 99 \$)



Samsung a600
Phototéléphone

49 \$¹

(régulièrement 99 \$)

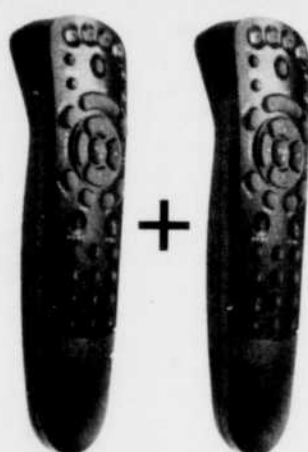


Samsung a680
Vidéotéléphone

99 \$¹

(régulièrement 249 \$)

En prime, obtenez 6 mois d'appels locaux illimités².



Système
ExpressVu^{MC} 3150

69 \$

après crédit³
Installation
comprise

Offre ExpressVu:
seulement dans les magasins
Espace Bell et Bell Mobilité.

Comprend le système
3120 et un récepteur
3100 remis à neuf
pour un 2^e téléviseur

- Son et image de qualité exceptionnelle sur deux téléviseurs
- Choix de plus de 400 canaux et de 16 forfaits thématiques



Et bien simple.^{MC}

Combinez vos services Mobilité et ExpressVu avec Le Forfait de Bell et économisez 10 \$ par mois! Obtenez en prime une valeur allant jusqu'à 100 \$ en combinant vos services⁴.

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité



Alma
Plaza 1
(418) 662-0469

Amqui
14, rue St-Benoît O.
(418) 629-6054

Baie-Comeau
997, boul. Lafèche
(418) 295-1294

Chicoutimi
1915, boul. Talbot
(418) 696-0506

Place du Royaume
(418) 693-1188

Gaspé
157, boul. de Gaspé
(418) 368-5004

Havre St-Pierre
111 B, rue Boréale
(418) 538-1301

Jonquière
Galerie Jonquière
(418) 695-0238

Lévis
Galerie Chagnon
(418) 833-3848

Maria
111, boul. Perron O.
(418) 759-5225

Matane
1105, rue du Phare O.
(418) 562-9000

Paspébiac
108, boul. Gérard-D.-Levesque
Est
(418) 752-2003

Québec
1171, boul. Charest Ouest
(418) 687-2121

1100, rue Bouvier
Bureau 350
(418) 627-6000

Les Galeries de la Capitale
(418) 627-2555

Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292

Rimouski
341, 2^e rue Est
(418) 722-7717

76, rue St-Germain Ouest
(418) 723-0999

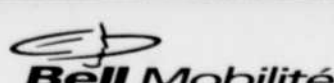
Rivière-du-Loup
Centre commercial
Rivière-du-Loup
(418) 868-8888 (kiosque)

Sept-Îles
1230, boul. Laure
(418) 962-6568

St-Georges-de-Beauce
Carrefour St-Georges
(418) 228-5521

Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000

Place Laurier
(418) 658-8678



Beauport
Inter Cellulaire enr.
(418) 660-9909

Lévis
104, route Président-Kennedy (bur. 101)
(418) 837-0222

Québec
CBCI Telecom inc.
710, rue Bouvier (bur. 103)
(418) 626-1800

Roberval
Cellulaire Chic
612, boul. Marcotte
(418) 275-0606

St-Nicolas
585, route 116
(418) 831-2355

Offre Mobilité aussi offerte
chez les détaillants autorisés:



Les offres prennent fin le 6 avril 2005. Services offerts aux clients résidentiels. Jusqu'à épuisement des stocks. Photos à titre indicatif. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Prix/offre sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. 1. Réservée aux nouvelles activations avec un engagement de 3 ans à tout forfait Tout-en-un. Service disponible dans la zone de couverture de Bell Mobilité. Frais d'itinérance et d'interurbain en sus. 2. Le tarif alors courant s'applique par la suite. 3. Réservée aux nouvelles activations avec un engagement de 2 ans à tout forfait de programmation. Le système 3150 est composé du système satellite 3120 et d'un récepteur remis à neuf 3100. Service disponible là où l'accès et la visibilité directe le permettent. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire sont requises pour acheter et activer un système. Prix net basé sur le prix de détail suggéré du système 3150 de 149,99 \$ moins un crédit instantané de 50 \$ et un crédit d'équipement de 30 \$ appliqué sur le compte, avant les taxes; prévoir de 6 à 8 semaines après l'activation. L'installation de base inclut l'installation du système et du récepteur. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez www.bell.ca/installation autrement, des frais s'appliquent. 4. Offert avec les services et forfaits de Mobilité, Sympatico et ExpressVu sélectionnés. Il n'est pas nécessaire d'être abonné au service local ou à d'autres services tarifés de Bell. Sujet à un engagement de 2 ans pour chaque service. Pour les détails, visitez www.bell.ca/forfait, appelez au 1 866 281-2303 ou visitez un magasin Espace Bell. Économies comparées au plein tarif courant de ces mêmes services lorsque souscrits individuellement sur une base mensuelle. Prime réservée aux abonnés qui activent un nouveau service admissible au Forfait de Bell en magasin. Une carte-cadeau Espace Bell de 50 \$ pour le service de Mobilité et un crédit de 50 \$ pour le service ExpressVu appliqués sur les frais du nouveau service ainsi activé, après taxes, sur la facture; prévoir de 6 à 8 semaines après l'activation qui doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2005. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.